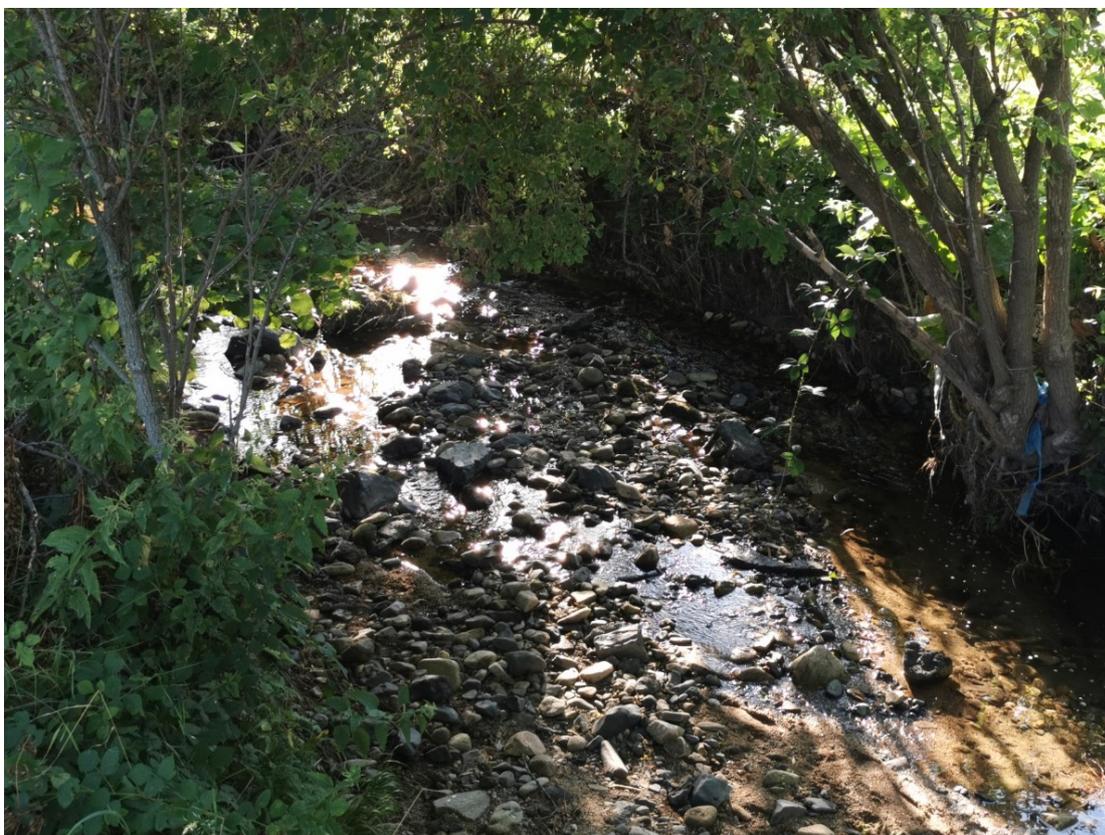




Comité départemental de l'eau du Puy de Dôme



L'Artière à Aubière le 31 juillet 2020 – Photographie Fédération de pêche 63

6 mai 2021

Sommaire

1 – Situation hydrologique

1.1 – Point météo

1.2 – Point sur les données « milieu »

2 – Mise en œuvre opérationnelle de l'arrêté cadre sécheresse :

2.1 – Éléments de suivi mis en place

2.2 – Approfondissement du sujet « Eaux souterraines »

2.3 – Plan de communication

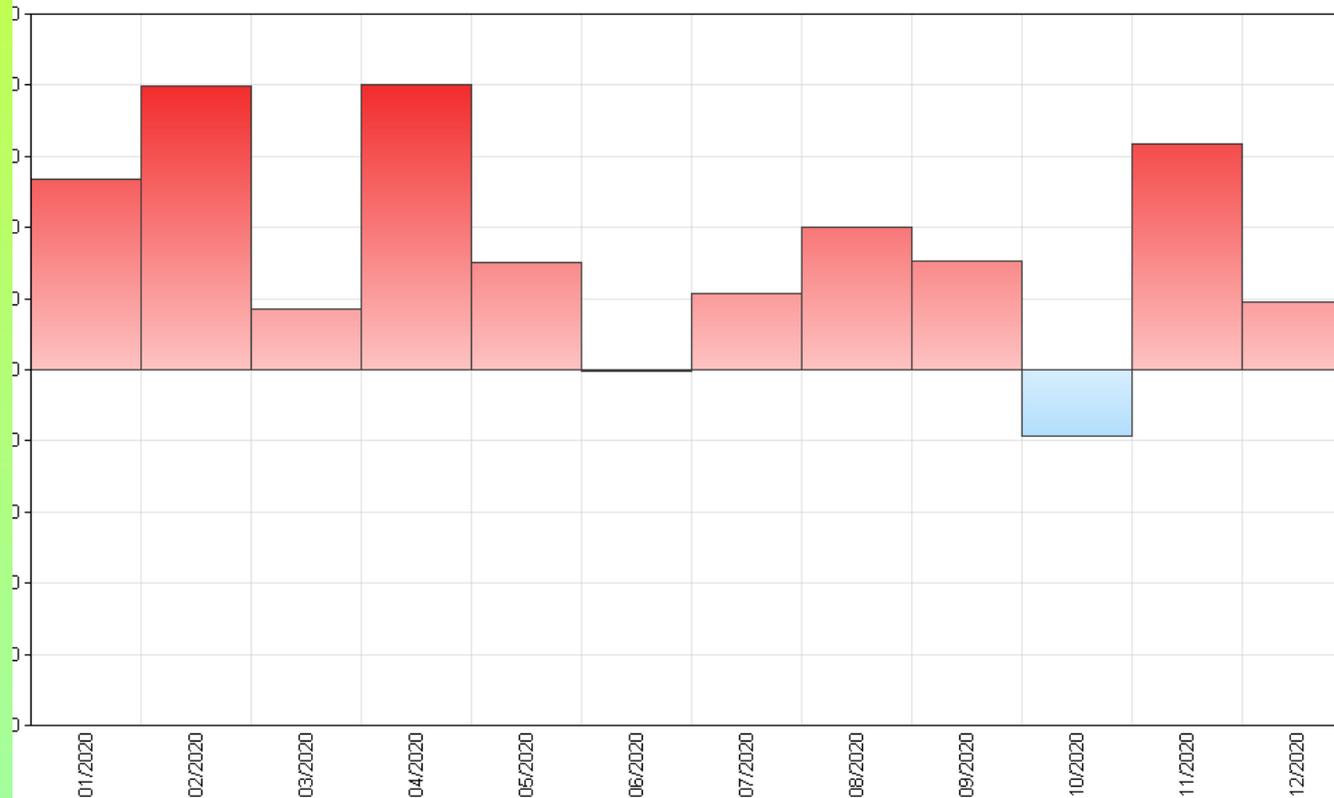
3 – Aspects qualitatifs :

3.1 – Zones vulnérables

3.2 – Aires d'alimentation des captages prioritaires

1.1 - Point météo

Écart à la moyenne annuelle de référence 1981-2010
de la température moyenne sur le Puy-de-Dôme (en °C) sur l'année 2020



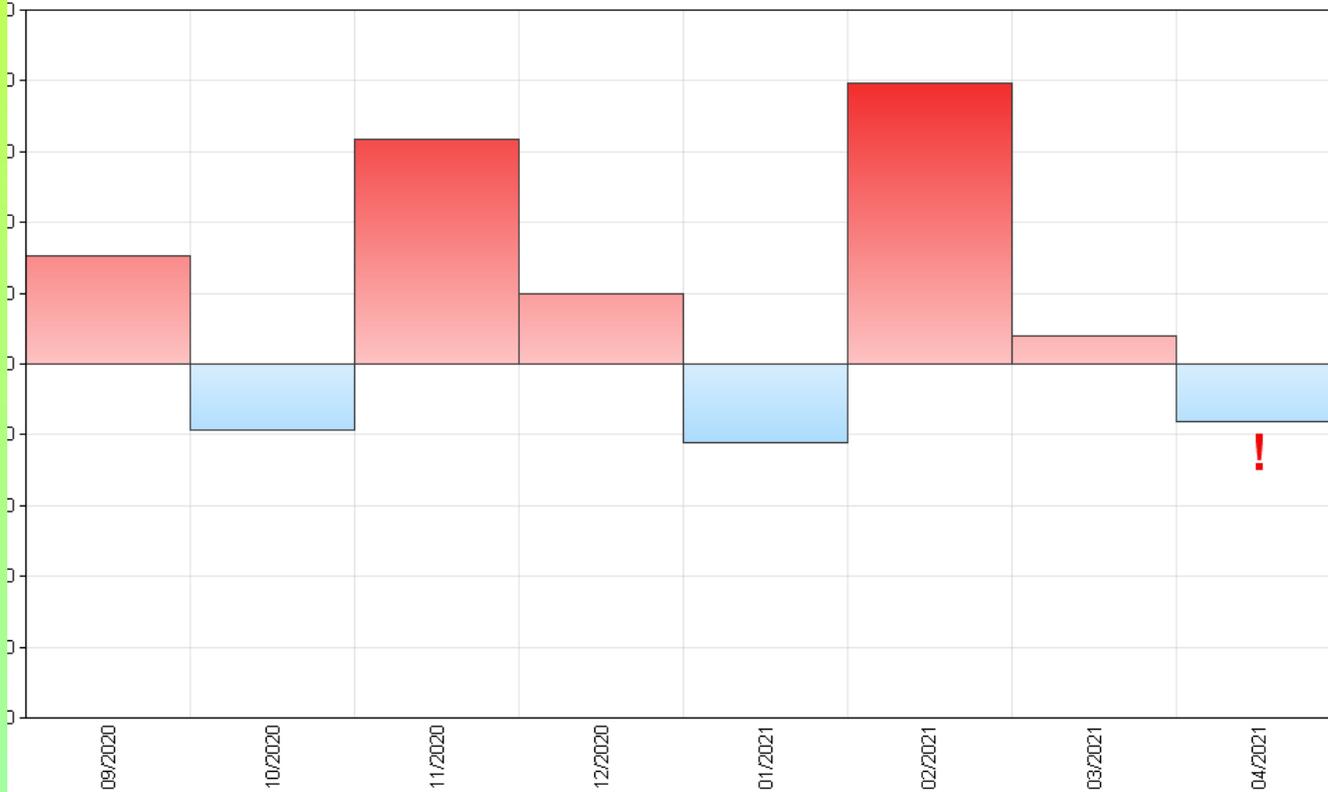
□ Ecart à la normale mensuelle

Les mois chauds se sont succédés en 2020 avec le seul mois d'octobre en dessous des normales.

L'année 2020 reste l'année la plus chaude jamais enregistrée avec 13,6 °C de T moyenne soit 1,9 °C > normale (1981-2010).

Point météo

Écart à la moyenne annuelle de référence 1981-2010
de la température moyenne sur le Puy-de-Dôme (en °C)
sur l'automne-hiver 2020-2021 (de septembre 2020 à avril 2021)



□ Ecart à la normale mensuelle

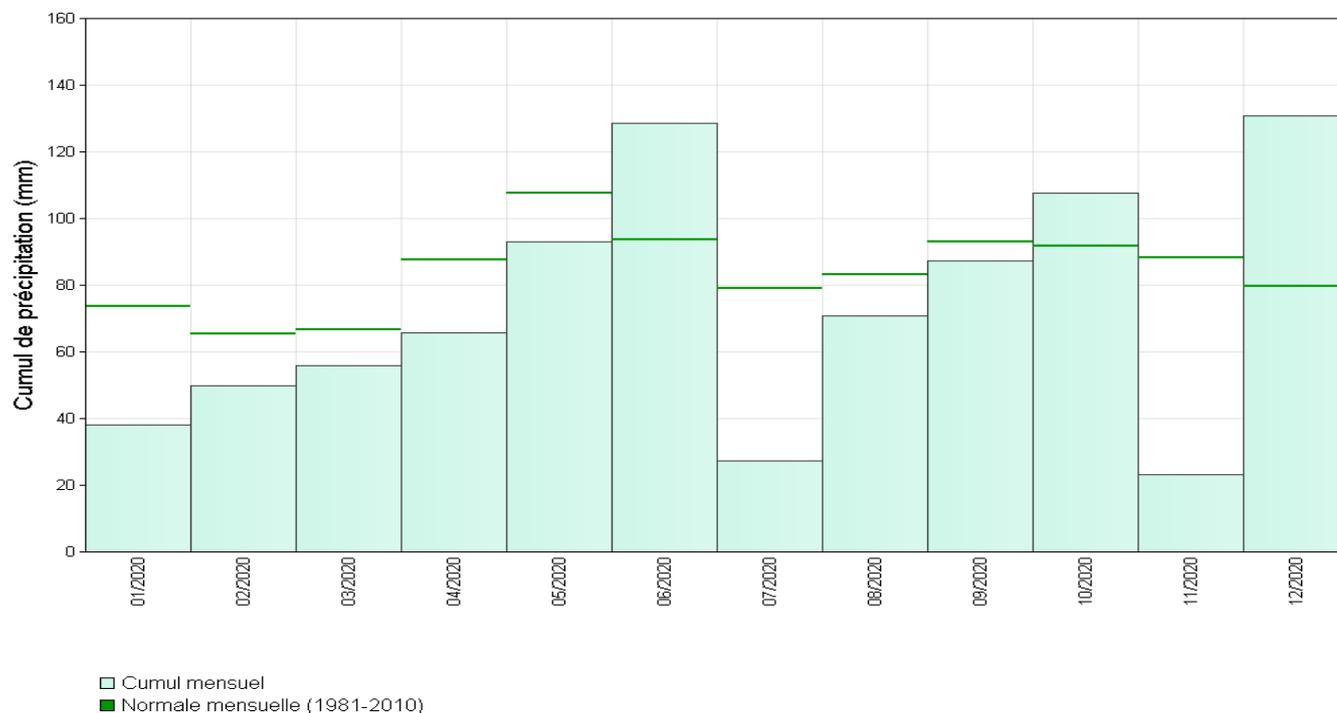
Depuis septembre, présence de 3 mois légèrement en dessous de la moyenne (octobre, janvier et avril environ -1°C) mais les autres mois sont au-dessus avec deux mois très chaud en novembre 2020 ($+3^{\circ}\text{C}$) et en février 2021 ($+4^{\circ}\text{C}$).

Point météo

Cumul de précipitations de janvier à décembre 2020

Cumul mensuel des précipitations agrégées
Puy-de-Dôme

janvier 2020 à décembre 2020



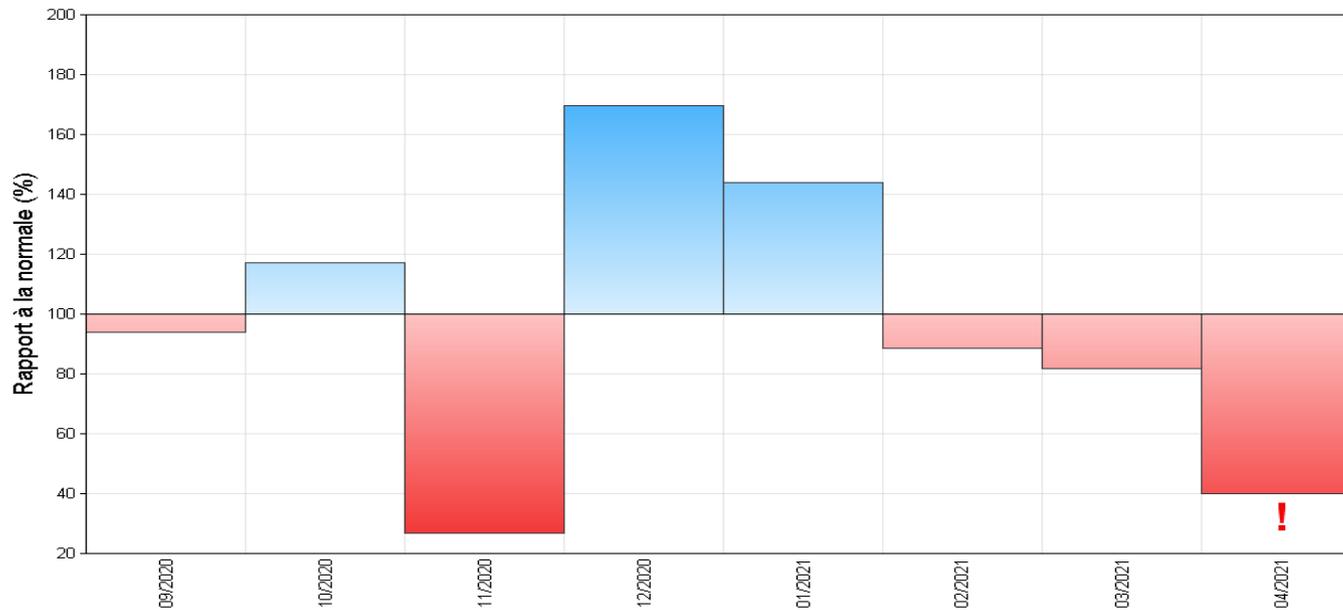
Les précipitations cumulées depuis le début de l'année présentent **un déficit de 13 %** par rapport à la normale.

Point météo

Cumul de précipitations de septembre 2020 à avril 2021

Rapport à la normale de référence 1981-2010 des cumuls mensuels de précipitations agrégées
Puy-de-Dôme

septembre 2020 à avril 2021



□ Cumul mensuel

Présence de 2 mois pluvieux au cœur de l'hiver (décembre et janvier +150 % environ) avec à l'inverse 2 mois très secs en novembre et avril

! : période en cours

Edité le : 26/04/2021 - Produit élaboré avec les données disponibles du : 26/04/2021 à 12:09 UTC

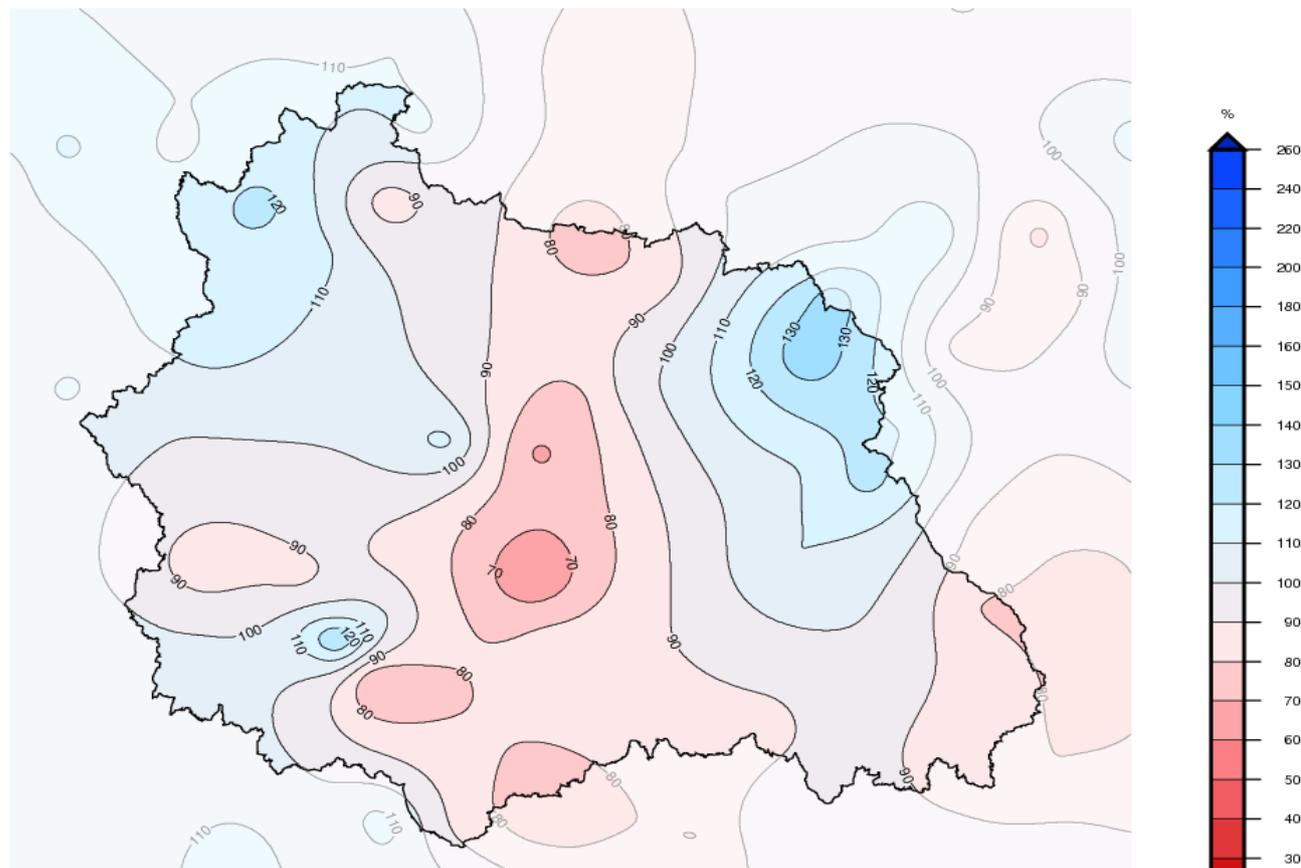


Point météo

Rapport à la moyenne de référence 1981-2010 des cumuls de précipitations sur le Puy-de-Dôme pour la saison de recharge 2020-2021

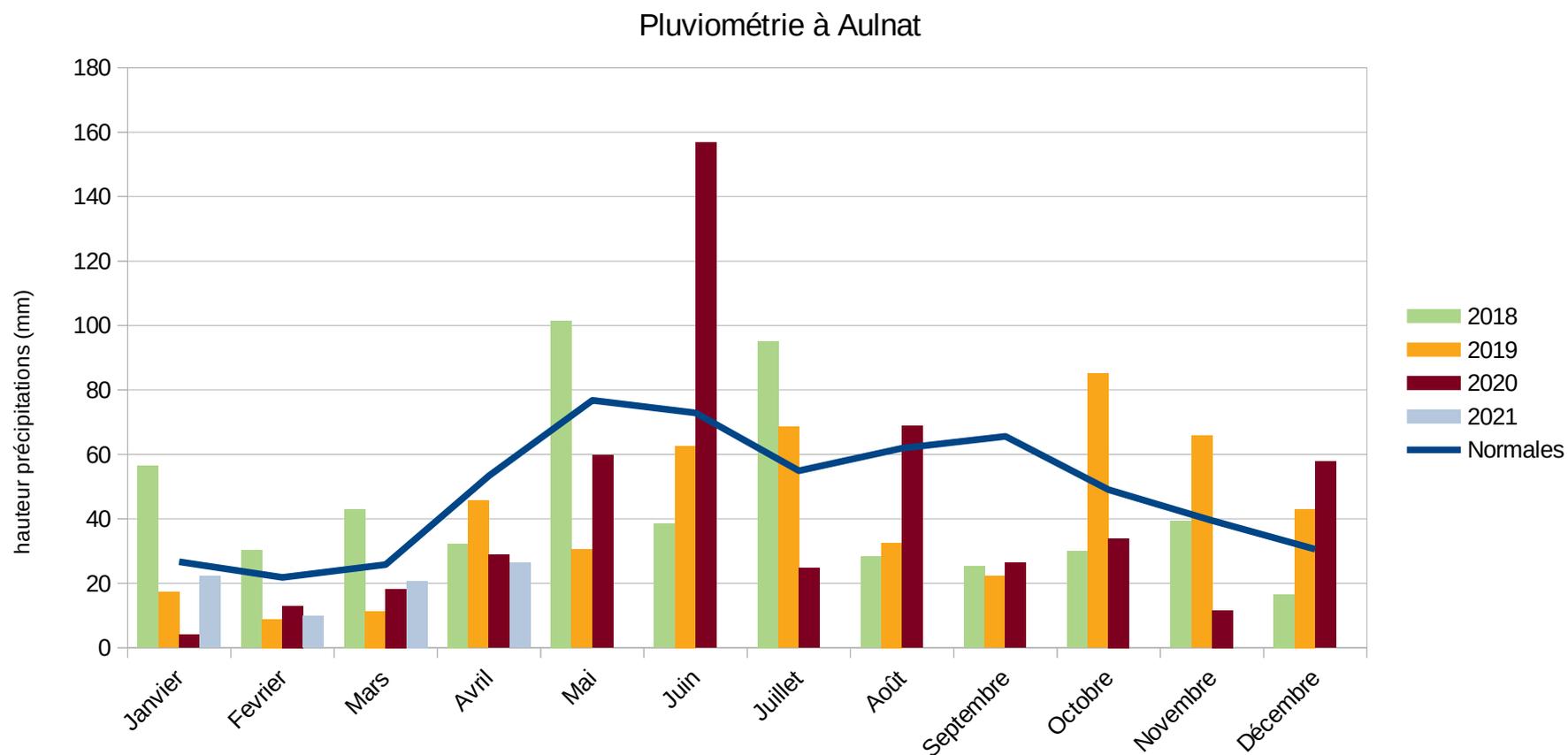
Rapport à la moyenne de référence 1981-2010 des cumuls de précipitations
Puy-de-Dôme

Saison de recharge Septembre 2020 à Mars 2021



Les cumuls de cette saison présentent cependant des contrastes avec un temps nettement plus sec sur la partie centrale du département (177 mm à Clermont-Ferrand pour une normale à 259 mm).

Bilan pluviométrique



Données de la station de Clermont-Ferrand (Aulnat) – Mise à jour du 30 avril 2021

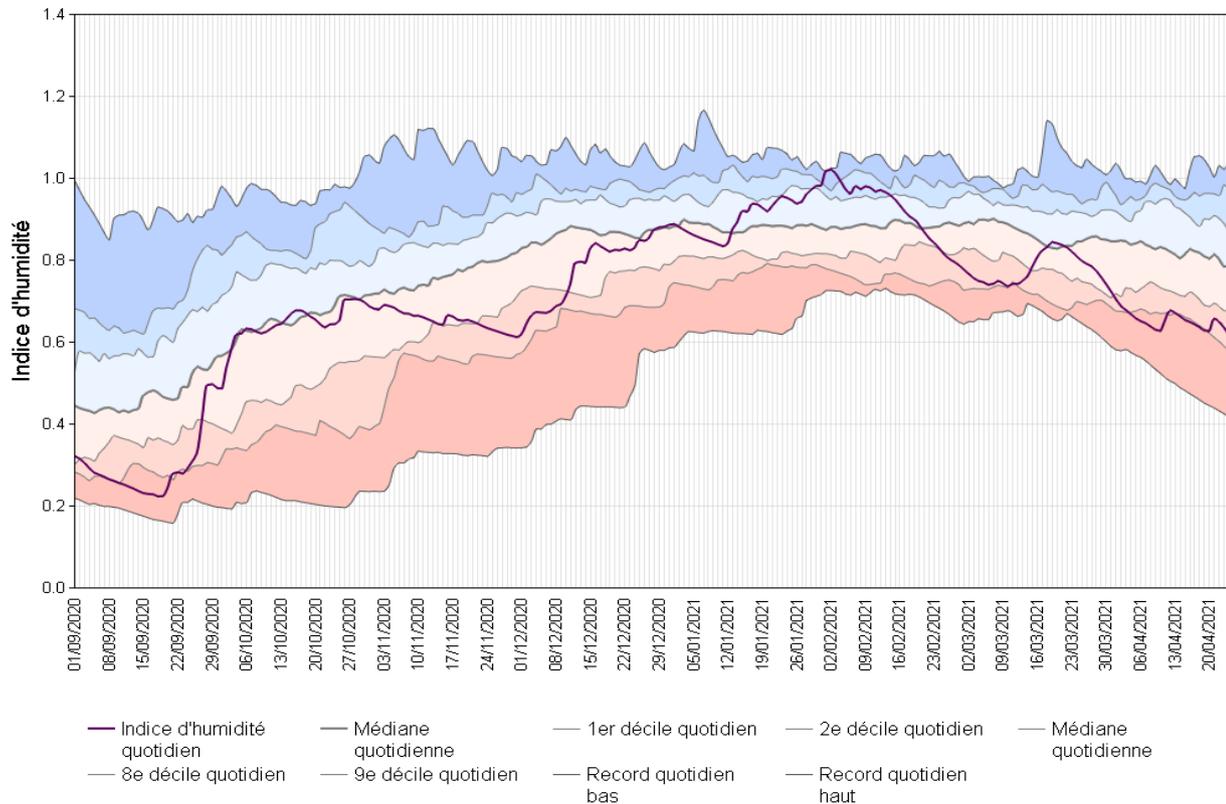
3^{ème} année consécutive que les précipitations de janvier à avril sont inférieures aux normales. De plus, cette période est caractérisée par des températures supérieures aux normales.

Point météo

Données d'indice d'humidité des sols pour le département du Puy-de-Dôme du 1^{er} septembre 2020 au 26 avril 2021

Indice d'humidité des sols agrégé
Puy-de-Dôme

1er septembre 2020 au 26 avril 2021



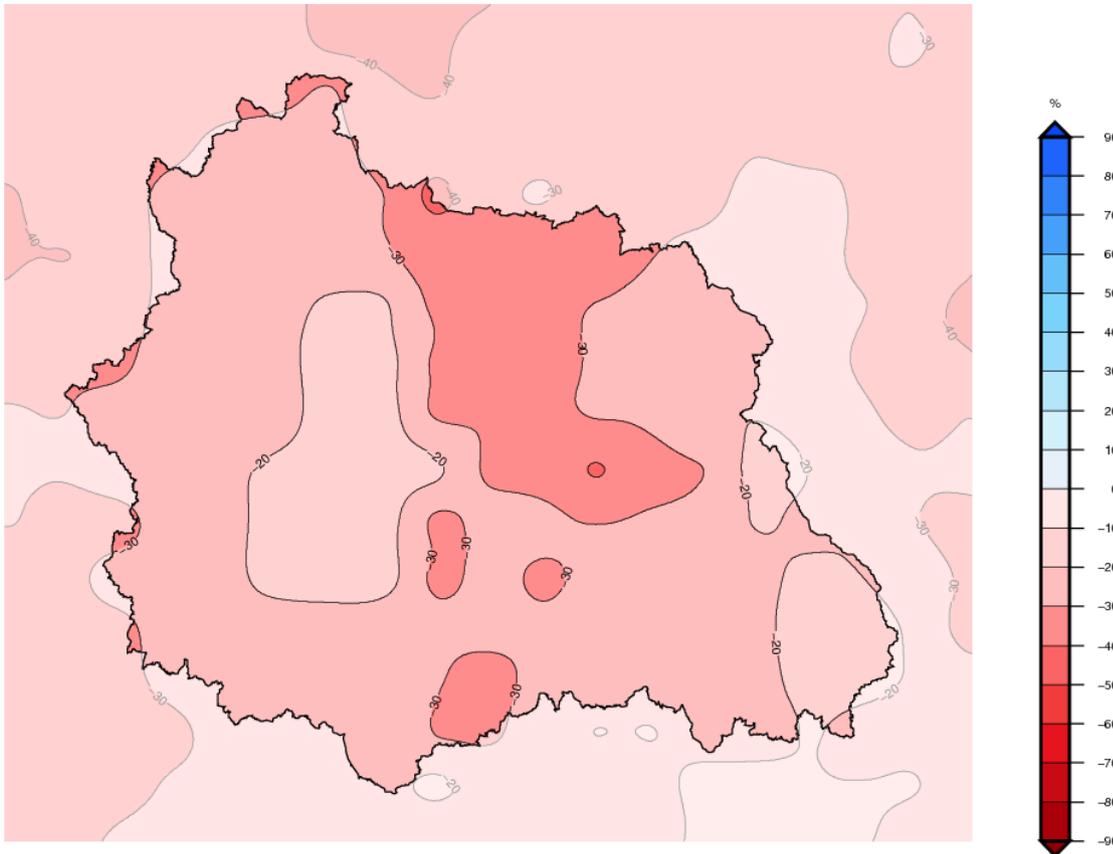
L'indice d'humidité sur le département se situe ces derniers jours légèrement au-dessus du 1^{er} décile sec.

Point météo

Indice d'humidité des sols au 26 avril 2021

Ecart pondéré à la moyenne quotidienne de référence 1981-2010 de
l'indice d'humidité des sols
Puy-de-Dôme

26 avril 2021



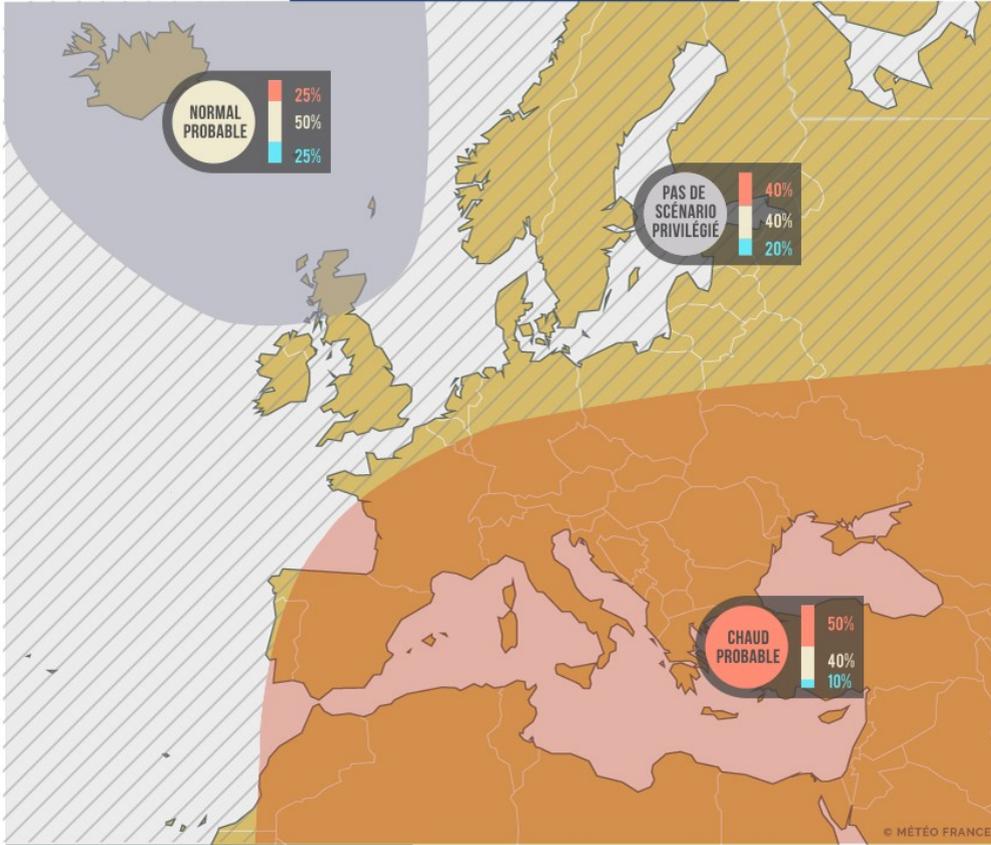
En moyenne une
humidité des sols
20 % en dessous de
la normale et de 30 %
environ autour de la
partie nord et centrale

Point météo

Prévisions saisonnières pour les mois de juin, juillet et août

PRÉVISIONS SAISONNIÈRES PROBABILISTES DE TEMPÉRATURES POUR LE TRIMESTRE PROCHAIN

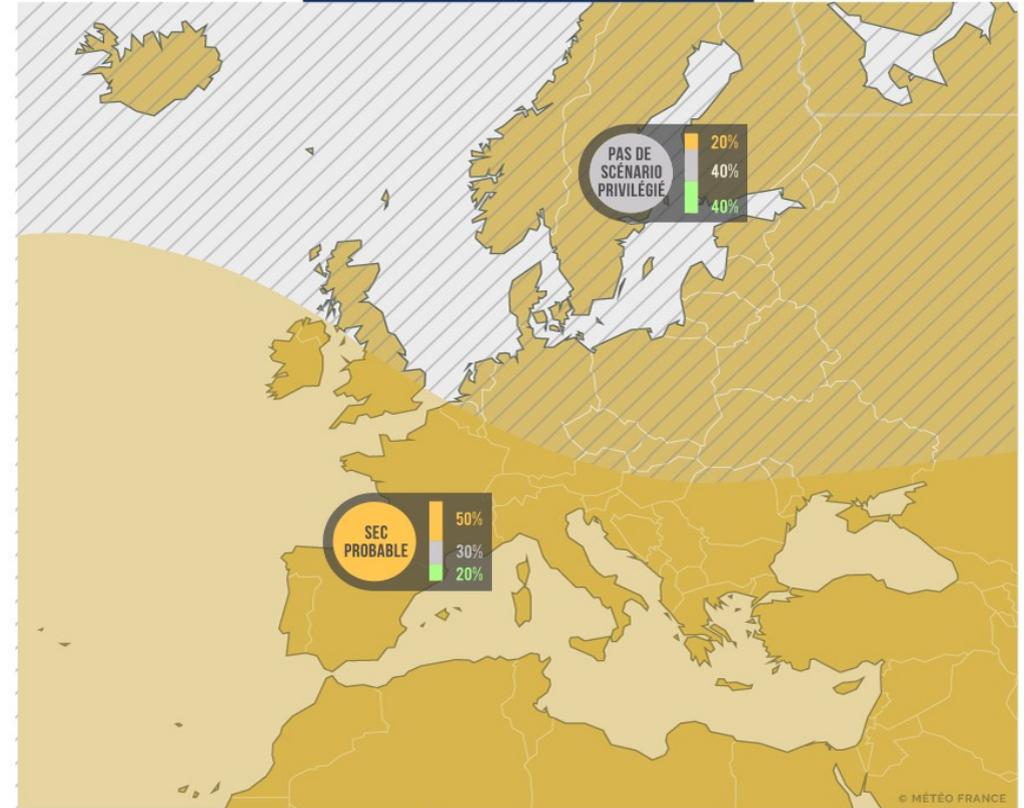
MAI - JUIN - JUILLET 2021



● PROBABILITÉ D'UN SCÉNARIO PLUS FROID QUE LA NORMALE
● PROBABILITÉ D'UN SCÉNARIO PROCHE DE LA NORMALE
● PROBABILITÉ D'UN SCÉNARIO PLUS CHAUD QUE LA NORMALE

PRÉVISIONS SAISONNIÈRES PROBABILISTES DE PRÉCIPITATIONS POUR LE TRIMESTRE PROCHAIN

MAI - JUIN - JUILLET 2021



● PROBABILITÉ D'UN SCÉNARIO PLUS SEC QUE LA NORMALE
● PROBABILITÉ D'UN SCÉNARIO PROCHE DE LA NORMALE
● PROBABILITÉ D'UN SCÉNARIO PLUS HUMIDE QUE LA NORMALE

Le scénario privilégié pour les prochains mois est celui d'un temps plutôt chaud et sec

Point sur les données « milieu »

Allier : soutien d'étiage à partir de Naussac

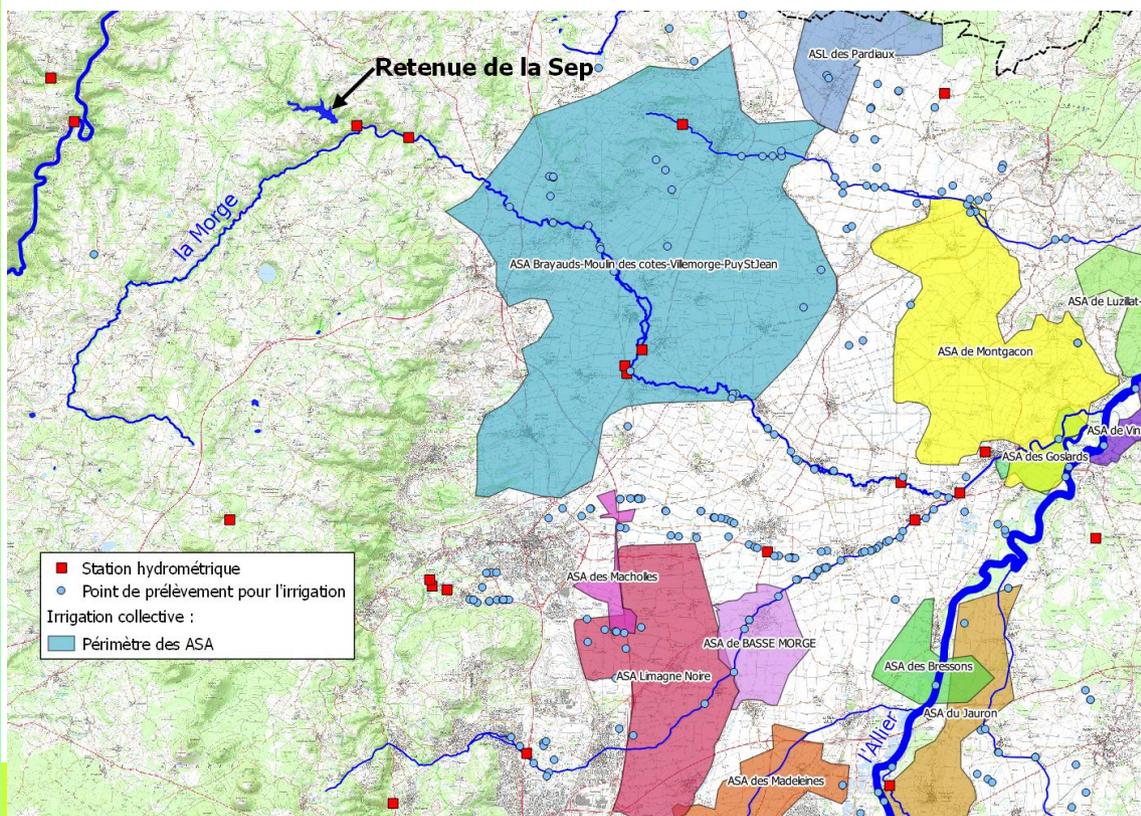


- x Remplissage au 02/05/21 : 159,4 Mm³ (86 % de 185 Mm³)
- x Soutien commencé ponctuellement le 20/04/21, soit 3 jours de soutien.
- x Aucune consigne de lâchure

1. 2 - Point sur les données « milieu »

Morge : le barrage de la Sep

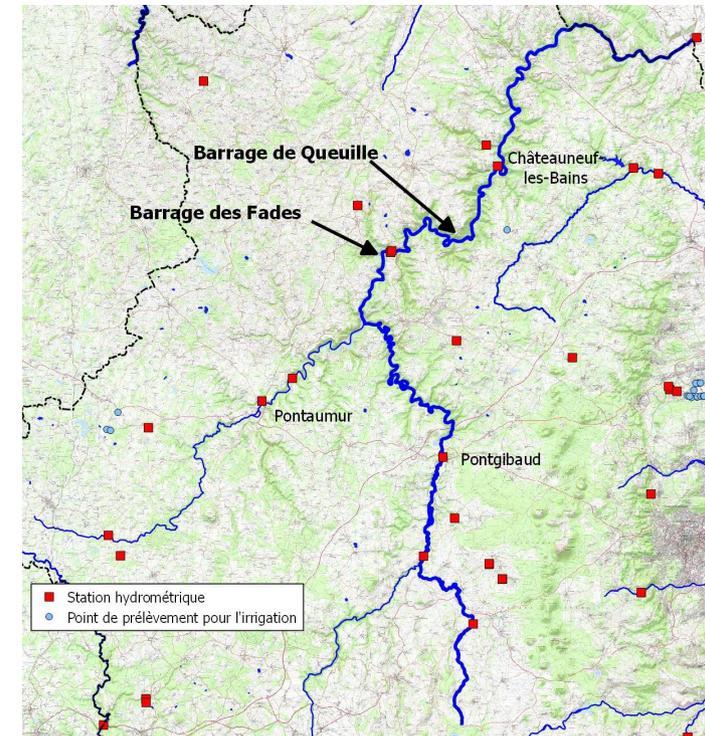
- x Retenue de 4,7 Mm³ pour irrigation à l'aval par pompage dans la Morge
- x Taux de remplissage de 4,67 Mm³ (99,4 %) au 30/04/21
- x Début officiel des lâchers : le 3/04/21



Point sur les données « milieu »

Sioule : les barrages de Fades-Besserves et de Queuille

- x Fades-Besserves : rempli à 47,6 %
(volume total de 69 Mm³)
- x Cote à 493,59 m NGF au 3 mai 2021.
(Cote touristique à 503,50 m)
- x Débit entrant à Fades : 6 m³/s le 3 mai
- x Débit restitué à l'aval de Queuille : 4 m³/s



Point sur les données « milieu »

Situation actuelle au regard de l'arrêté cadre

Station hydrométrique	Dvi	DSA	DSAR	DCR	Débit moyen Mensuel d'avril	26/04/21	27/04/21	28/04/21	29/04/21	30/04/21	01/05/21	02/05/21
L'Allier à Vic-le-Comte	14,000	10,000	10,000	8,000	89,40	16,935	16,423	16,424	18,186	22,950	28,166	35,139
L'Allier au pont de Limons	16,000	10,000	10,000	9,000	90,60	20,436	18,516	21,555	21,446	27,126	29,257	33,528
L'Allier à Saint-Yorre (03)	20,000	13,000	13,000	12,000	129,00	32,603	30,658	33,187	38,253	42,775	46,649	54,856
L'Andelot à Loriges (03)	0,270	0,180	0,150	0,120	1,07	0,238	0,210	0,215	0,333	0,364	0,396	0,301
La Morge à Maringues				0,410	4,87	1,263	1,301	2,705	1,773	2,984	2,261	2,061
Le Bédat à Saint-Laure	0,820	0,550	0,370	0,195	2,49	1,401	1,405	2,522	0,962	1,908	1,253	1,148
La Couze Pavin à Saint-Floret	0,940	0,627	0,540	0,451	6,35	2,303	2,254	2,381	2,552	2,793	2,803	2,744
L'Eau-Mère À Parentignat Du 1 juin au 31 octobre	0,185	0,120	0,100	0,085	Non connue	0,493	0,510	0,497	0,614	0,916	0,960	1,052
La Sioule À Saint-Pourçain-sur-Sioule (D (K338 2010 01)	3,300	2,900	2,800	2,700	28,60	5,364	4,356	5,130	5,117	5,098	5,247	4,722
La Dore à Dorat	4,000	2,600	2,300	2,000	24,20	8,712	8,200	10,252	11,974	12,621	15,048	18,060
Le Cher amont À Chambonchard (23) La Caborne	0,375	0,250	0,200	0,160	7,07	1,690	1,629	1,781	2,154	2,768	2,487	2,357
La Dordogne amont à Carennac, Ile de la Prade (46)	24,000	16,000	14,000	12,800	179,00	59,482	59,757	61,124	60,587	57,033	55,112	54,604
Le Mars à Bassignac	0,330	0,220	0,160	0,130	4,90	0,817	0,789	1,079	1,515	1,493	1,464	1,606
La Loire amont À Bas-en-Basset (43)	8,550	5,700	5,100	4,500	51,30	10,692	10,584	10,814	11,089	13,210	19,361	26,227
L'Alagnon À Lempdes-sur-Alagnon (43)	2,497	1,665	1,230	1,090	17,60	5,008	4,947	4,967	5,570	6,988	7,266	8,222

1000,00 = donnée non disponible (absente des serveurs d'hydrologie)

La tendance des débits des cours d'eau est à la baisse, malgré les petites pluies des derniers jours qui ont eut un effet limité. L'ensemble des débits est supérieur aux débits de vigilance.

Données issues de HydroPortail V2.90.

Point sur les données « milieu »

Situation actuelle sur les stations secondaires

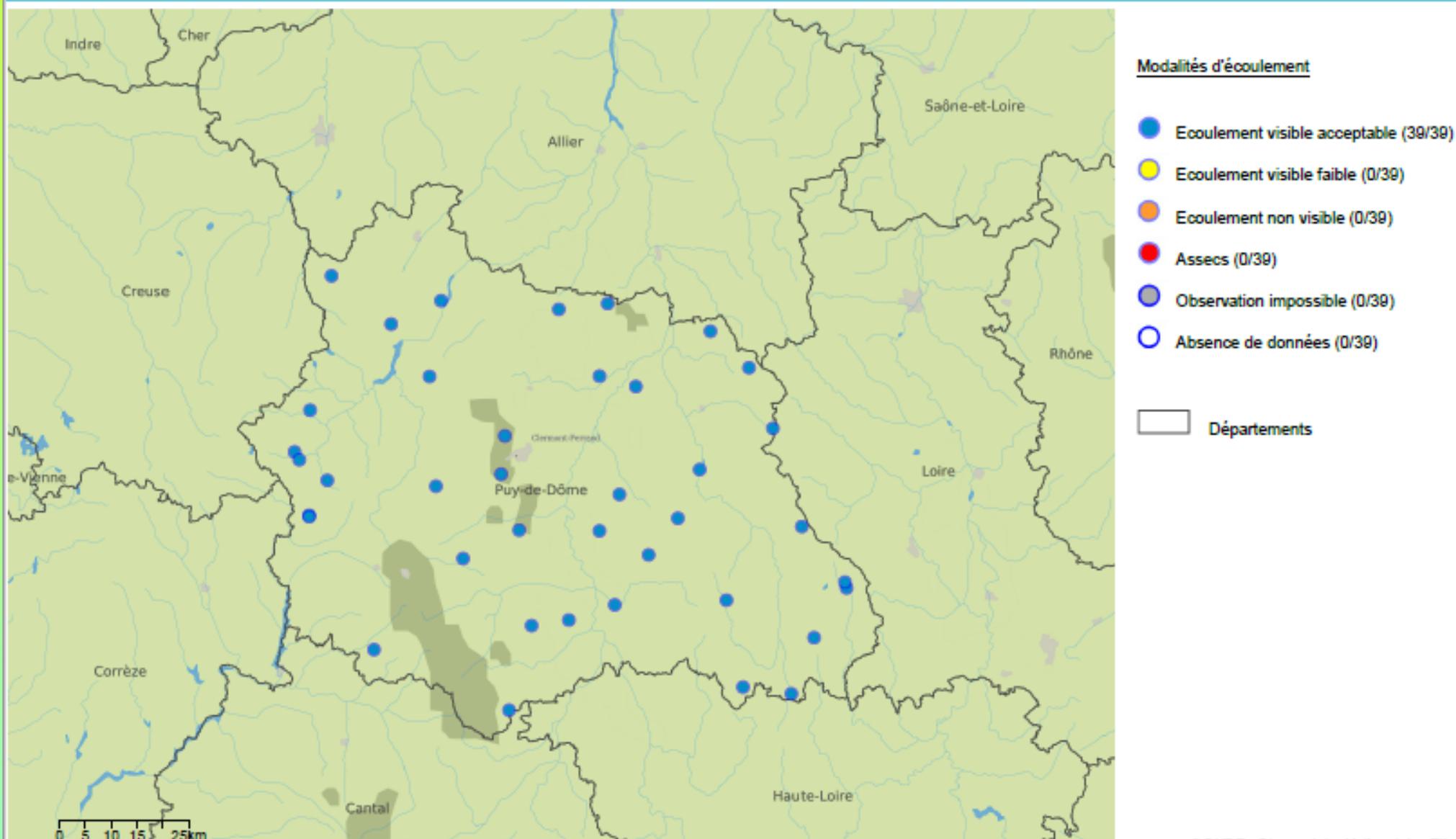
Zone hydrographique	Stations hydro-métriques De référence	Dixième du module, débit réservé 2021	25/04/21	26/04/21	27/04/21	28/04/21	29/04/21	30/04/21	01/05/21	02/05/21
Allier rive gauche moyen	L'Ambène à Ennezat	0,0720	0,331	0,329	0,344	0,456	0,395	0,763	0,455	0,452
Allier rive gauche moyen	L'Artière à Clermont-Ferrand	0,0244	0,082	0,080	0,084	0,199	0,081	0,272	0,223	0,102
Morge	La Morge à Montcel Amont du Pont RD 122	0,0992	0,146	0,221	0,243	0,317	0,299	0,342	0,306	0,333
Morge	Le Gargouilloux à Malauzat Moulin de la Fouille	0,0018	1000,000	1000,000	1000,000	1000,000	1000,000	1000,000	1000,000	1000,000
Morge	Le Saint-Genest à Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant)	0,0136	0,056	0,056	0,056	0,057	0,054	0,067	0,054	0,053
Morge	La Pâle à Marsat	0,0053	1000,000	1000,000	1000,000	1000,000	1000,000	1000,000	1000,000	1000,000
Allier rive gauche amont	L'Auzon à la Roche Blanche	0,0241	0,187	0,190	0,189	0,193	0,192	0,215	0,219	0,201
Allier rive gauche amont	La Couze d'Ardes à Madriat (K3.62 3010)	0,1360	0,579	0,531	0,488	0,505	0,549	0,737	0,830	0,839
Allier rive gauche amont	La Couze Chambon à Montaigut-le-Blanc (Champeix)	0,2520	1,148	1,151	1,121	1,177	1,285	1,538	1,518	1,490
Allier rive droite	L'Ailloux à Manglieu	0,0602	0,121	0,120	0,121	0,125	0,163	0,219	0,232	0,263
Allier rive droite	Le Jauron à Beauregard l'Evêque	0,0741	0,135	0,129	0,137	0,179	0,339	0,330	0,348	0,333
Sioule	La Sioule à Portgibaud	0,6080	2,579	2,554	2,594	3,197	3,266	3,914	3,908	4,237
Sioule	La Sioule à Châteauneuf-les-Bains	1,6400	5,316	4,028	4,088	4,215	3,875	4,031	3,964	3,964
Sioule	Le Sioulet à Miremont A La Prugne	0,5750	2,019	1,811	1,777	2,494	2,900	3,306	3,049	3,170
Dore	La Dore à Dore-l'Eglise	0,1070	0,324	0,301	0,293	0,321	0,471	0,825	0,991	0,987
Dore	La Dore à Ambert	0,4910	1,659	1,562	1,522	1,817	1,971	3,508	4,045	4,970
Dordogne amont	La Dordogne à Saint-Sauves-d'Auvergne	0,3570	2,338	2,309	2,292	3,051	2,818	3,493	3,419	3,134
Dordogne amont	La Burande à La Tour d'Auvergne	0,0937	0,323	0,318	0,319	0,421	0,452	0,612	0,587	0,566
Ance du Nord	L'Ance du Nord à Sauvessanges	0,2800	1,621	1,573	1,560	1,694	1,890	2,916	3,042	2,862

1000,00 = donnée non disponible (absente des serveurs d'hydrologie)

La tendance des débits des cours d'eau secondaires est à la baisse, comme pour les cours d'eau principaux. L'ensemble des débits est environ 5 à 10 fois supérieurs supérieur aux débits réservés.

Point sur les données « milieu »

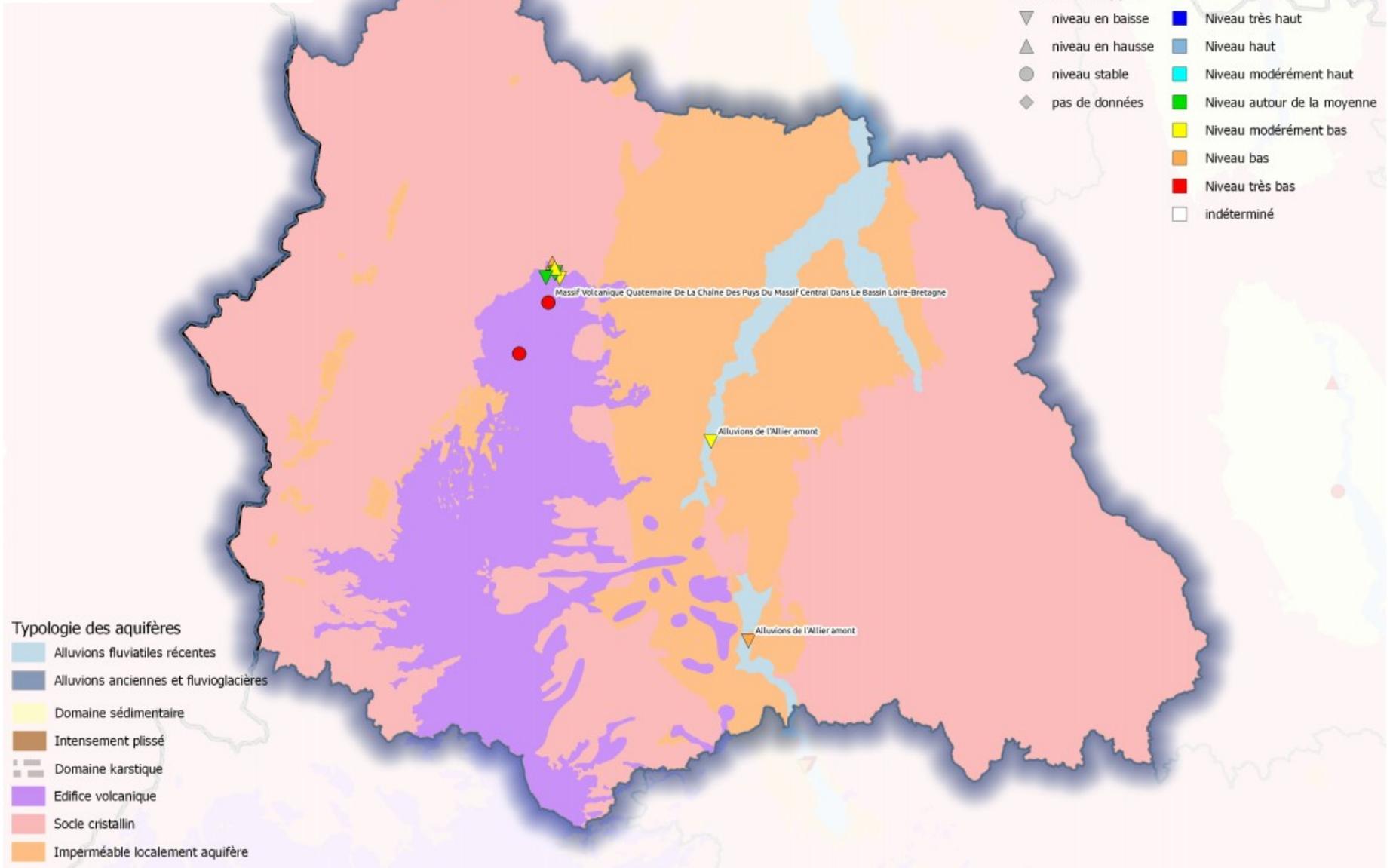
Réseau ONDE* - Situation au 25/04/2021 du département Puy-de-Dôme. Suivi complémentaire : observations réalisées entre le 21/04/2021 et le 29/04/2021



Point sur les données « milieu »

Situation des nappes souterraines

Situation des ressources en eaux souterraines - Bilan du mois d'avril 2021
PUY-DE-DÔME



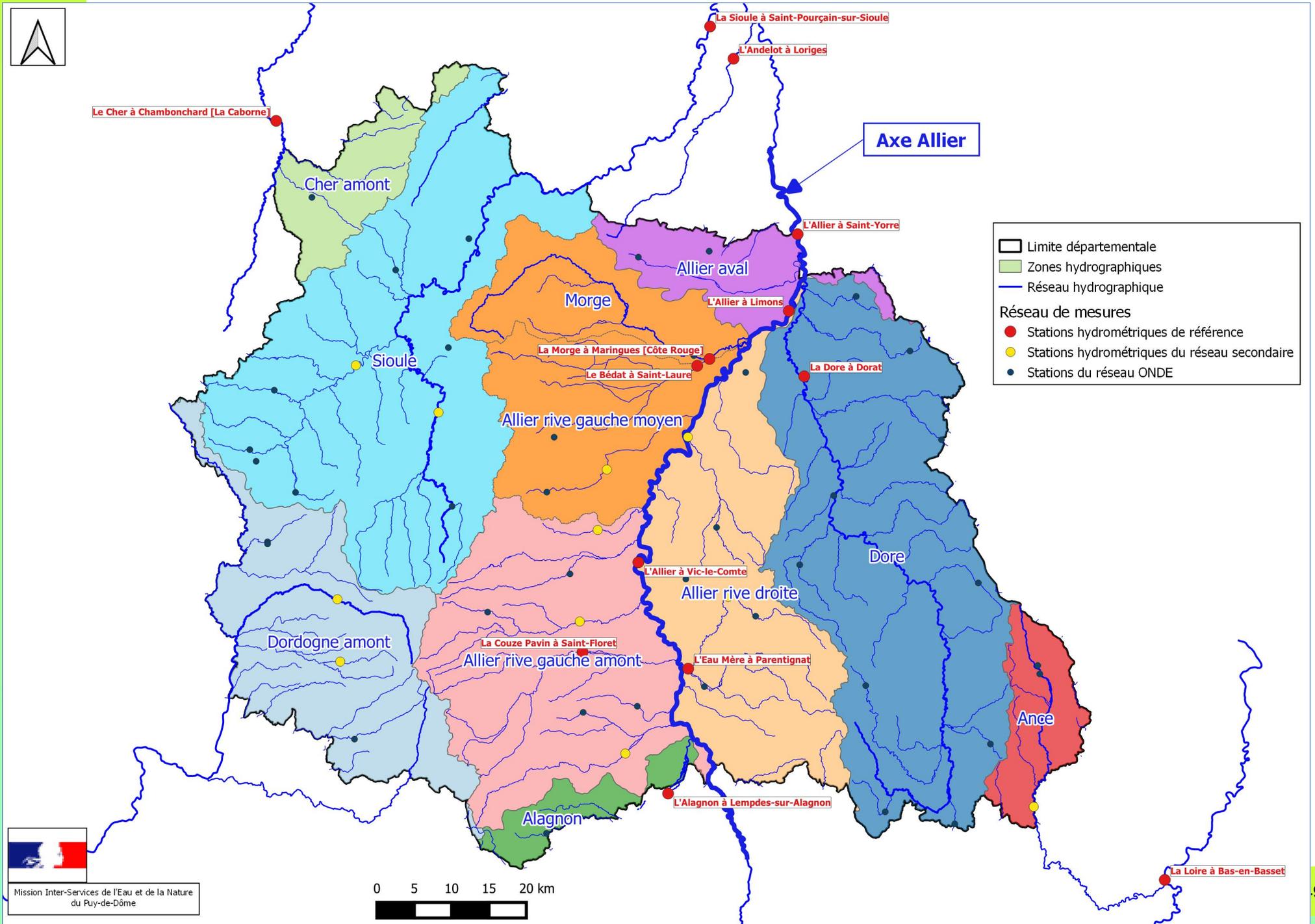
Propositions de mesures

- Suite à la présentation de la situation hydrologique, il est proposé :
 - De ne **pas enclencher** le niveau de vigilance sur l'ensemble du département
 - De rédiger un communiqué de presse
- Toutefois, en fonction de l'évolution de la situation, le niveau de vigilance pourra être enclenché dans les jours voire semaines à venir, après information des membres, sans nécessairement réunir à nouveau le CDE

Mise en œuvre de l'arrêté cadre départemental

- Déroulement de la consultation du public du 1^{er} au 21 mars 2021 :
 - 13 contributions reçues
 - Principales thématiques abordées : la prise en compte des eaux souterraines (5 avis), les usages prioritaires et l'abreuvement (3 avis), les mesures de restriction (3 avis), les plages horaires (2 avis) et la communication (3 avis).
- Signature de l'arrêté cadre par le Préfet le 31 mars 2021
- Mise en œuvre opérationnelle :
 - Consolidation par la DDT de tous les prélèvements à l'échelle des nouvelles zones hydrographiques d'alerte :
 - Envoi des messages aux usagers concernés dès le déclenchement de l'alerte
 - Préparation des fichiers pour collecter les données

Nouvelles zones hydrographiques



2.1 – Éléments de suivi mis en place

- Amélioration de la connaissance des prélèvements

Usage	Fréquence de remontée des données
AEP	Collecte bi-mensuelle des données de suivi de la production et de la consommation d'eau des services AEP et transmission à la DDT et ARS
irrigation	Transmission à la DDT d'un relevé bi-mensuel des volumes prélevés par point de prélèvement pour l'usage agricole
	Remplissage par la profession agricole d'un tableau pour la mise en place des tours d'eau
Golfs	Transmission à la fréquence hebdomadaire d'un relevé des prélèvements réalisés et consignés dans un registre
Industriel	Transmission des relevés hebdomadaires des prélèvements des ICPE à l'UD-DREAL
	Transmission des relevés hebdomadaires des prélèvements des ICPE agro-alimentaires à la DDPP

2.1 – Éléments de suivi mis en place

- Pour l'usage AEP :
 - Dès le passage au niveau alerte à l'échelle d'une zone hydrographique, les syndicats d'eau et les communes en régie seront sollicités afin de fournir les données de production et de consommation en eau de cette zone afin :
 - D'identifier les secteurs qui connaissent des difficultés
 - De pouvoir mettre en évidence l'efficacité des mesures de restriction par les habitants
- Pour l'usage irrigation :
 - Dès le passage au niveau alerte à l'échelle d'une zone hydrographique, transmission des volumes prélevés par point de prélèvement à la DDT
 - L'arrêté cadre permet la mise en place de tours d'eau collectifs :
 - Transmission préalable à la DDT des éléments relatifs aux tours d'eau mis en place sur base d'un tableau fourni par la DDT
 - Validation des données par la DDT

2.1 – Éléments de suivi mis en place

Tableau de suivi des tours d'eau

BV concerné	Date de la réception de la proposition	Organisme ou groupe d'irrigants	Nombre d'irrigants	Seuil d'alerte	Réduction Réglementaire	Choix retenu par l'organisme	
	Q de l'AP autorisation	Q inscrit dans la proposition	Q réel ou volume prélevé, au cours de la semaine ou la quinzaine précédente	Proposition de réduction	Cohérence la réduction	Début du tour d'eau	Fin du tour d'eau

=> La liste des irrigants et les jours d'irrigation de chacun sont validés et fournis à l'OFB afin de réaliser des contrôles

2.1 – Éléments de suivi mis en place

- Pour l'usage industriel : focus sur les 28 plus gros consommateurs > 40 000 m³

Nom de l'établissement	Commune	Prélèvement		Type prélèvement	Bassin	PURE
		Total	Activité			
SAIPOL	LEZOUX	47164	Agroalimentaire	AEP	Allier rive droite	
JACQUET AUVERGNE INNOVATION	ST BEAUZIRE	42528	Agroalimentaire	AEP	Allier rive gauche moyen	
Valeo Système d'Essuyage	ISSOIRE	45053	Automobile	AEP	Allier rive gauche amont	
TRELLEBORG	CLERMONT FERRAND	39571	Caoutchouc	AEP	Allier rive gauche moyen	
SABLIERES DU CENTRE SAS	LES MARTRES D ARTIERE	49657	Carrières	ESURF	Axe Allier	
Laboratoires MSD-Chibret	CLERMONT FERRAND	105856	Chimie	AEP	Allier rive gauche moyen	OUI
SANOFI CHIMIE Site de Vertolaye	VERTOLAYE	1795487	Chimie	ESURF AEP	Dore	
Usine du Chancet	VOLVIC	2460428	Eaux minérales	ESOUT AEP	Allier rive gauche moyen	
SARL Rozana	BEAUREGARD VENDON	184636	Eaux minérales	ESOUT AEP	Allier rive gauche moyen	
SMDA	LE MONT DORE	611640	Eaux minérales	ESOUT	Dordogne-Amont	
AQUAMARK	LAQUEUILLE	332316	Eaux minérales	ESOUT	Sioule	
MAJ Elis Auvergne	AUBIERE	45888	Entreprise location	ESOUT AEP	Allier rive gauche moyen	
Hôpital Gabriel Montpied	CLERMONT FERRAND	158126	Hopital	AEP	Allier rive gauche moyen	
CANDIA	CLERMONT-FERRAND	327759	Laiterie	AEP	Allier rive gauche moyen	
SLVA	SAINT-GENES-CHAMPANELLE	296225	Laiterie	ESURF AEP	Allier rive gauche moyen	
SOCIETE LAITIERE DE LAQUEUILLE GARE	ST JULIEN PUY LAVEZE	60314	Laiterie		Dordogne-Amont	
SOCIETE FROMAGERE DU LIVRADOIS	FOURNOLS	133130	Laiterie	ESURF AEP	Dore	
Compagnie des fromages Riche et Monts	BESSE-ET-SAINT-SANASTAISE	44724	laiterie	AEP	Allier rive gauche amont	
Societe nouvelle Laiterie de Montagne	SAINT-NECTAIRE	123000	laiterie	AEP	Allier rive gauche amont	
ROCKWOOL FRANCE SAS	ST ELOY LES MINES	285903	matériaux de construction	ESURF AEP	Sioule	OUI
CONSTELLIUM FRANCE	ISSOIRE	1566627	Metallurgie	ESURF ESOUT AEP	Axe Allier	OUI
UNIFRAX	AMBERT	69416	metallurgie	ESURF AEP	Dore	OUI
AUBERT ET DUVAL	LES ANCIZES COMPS	238651	metallurgie	AEP	Sioule	OUI
EUROPAFI	VIC LE COMTE	535168	Papeterie	ESURF AEP	Axe Allier	OUI
PAPETERIES DE GIROUX	OLLIERGUES	352275	Papeterie	ESURF	Dore	OUI
Michelin site de CATAROUX	CLERMONT FERRAND	282026	Pneumatiques	ESOUT AEP	Allier rive gauche moyen	OUI
MICHELIN - Centre d'Essais et de Recherche de Ladevèze	CEBAZAT	181120	pneumatiques	ESOUT AEP	Allier rive gauche moyen	OUI
O-I FRANCE SAS - Usine de Puy-Guillaume	PUY GUILLAUME	164778	Verrerie	AEP	Dore	OUI

2.1 – Éléments de suivi mis en place

- Focus sur les 28 plus gros consommateurs $> 40\,000\text{ m}^3$:
 - 10 disposent d'un PURE
 - Envoi d'un courrier de sensibilisation d'ici fin mai au 28 industriels :
 - Pour présenter les nouvelles mesures de l'arrêté cadre sécheresse
 - Pour proposer un accompagnement si souhait de s'engager dans un PURE
 - Lors des visites de contrôle, du réexamen de la conformité des sites vis-à-vis de la directive sur les émissions industrielles, projets d'arrêtés des sites :
 - Demander la réalisation ou mise à jour du PURE selon le canevas fourni
 - Examiner si l'arrêté du site peut fixer un calendrier de réduction des prélèvements nets (situation locale, respect des meilleures techniques disponibles, ...)
 - Prioriser les sites avec absence ou confirmation de données/difficultés pour respecter certaines exemptions.

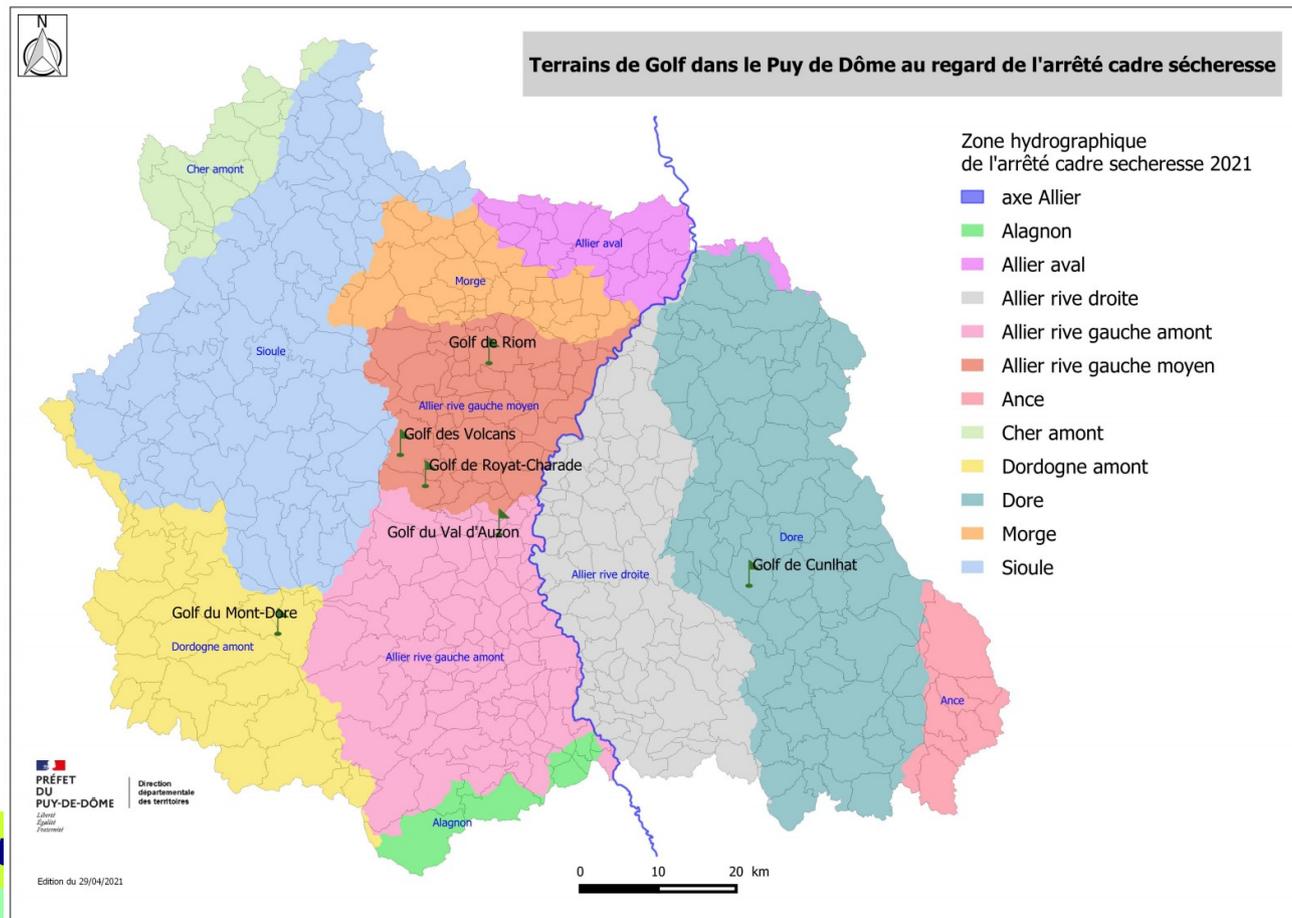
2.1 – Éléments de suivi mis en place

- Canevas du Plan d'Utilisation Rationnelle de l'Eau (PURE)
 - Objectif :
 - Justifie les possibilités d'exemption de l'AP cadre 63 en s'appuyant sur les données fiables de consommations/rejets du site
 - Identifie les mesures de limitation des prélèvements en fonction des seuils de vigilance, alerte, alerte renforcée et crise.
 - Structure : comporte 2 parties
 - **1ere partie** = un diagnostic précis de toutes les consommations d'eau des processus industriels et des autres usages (activités de recherche et développement, usages domestiques, arrosage, lavage, ...) et de l'ensemble des rejets associés + identification des ressources sollicitées et les volumes prélevés correspondants
 - **2ième partie** = description des actions graduées de réduction des prélèvements et de diminution des rejets en fonction des seuils

La réalisation ou mise à jour du PURE peut permettre d'identifier des (nouvelles) actions de réduction des prélèvements plus **pérennes** sur les sites et d'identifier les marges de progrès

2.1 – Éléments de suivi mis en place

- Pour les Golfs :
 - Courrier transmis aux 6 golfs du département début mai pour :
 - Les informer de la mise en œuvre du nouvel arrêté cadre dès cette saison et les mesures de restriction qui s'appliqueront conformément à l'accord-cadre national
 - Leur demander un descriptif de leurs modalités d'arrosage des terrains
 - Leur communiquer le tableau à renseigner à fréquence hebdomadaire dès l'alerte et à renvoyer à la DDT



2.1 – Éléments de suivi mis en place

- **Les îlots de fraîcheur (= oasis de fraîcheur) :**

L'AP mentionne à l'art 6,3 parmi les usages faisant l'objet de mesures d'exemption : « l'arrosage des espaces définis comme îlot de fraîcheur en milieu urbain dans la mesure où ces espaces sont cartographiés, portés à la connaissance de l'administration et validés par celle-ci ».

➤ DANS L'ESPACE PUBLIC

Les îlots de fraîcheur, ouverts au public à tout moment et gratuitement, se caractérisent par :



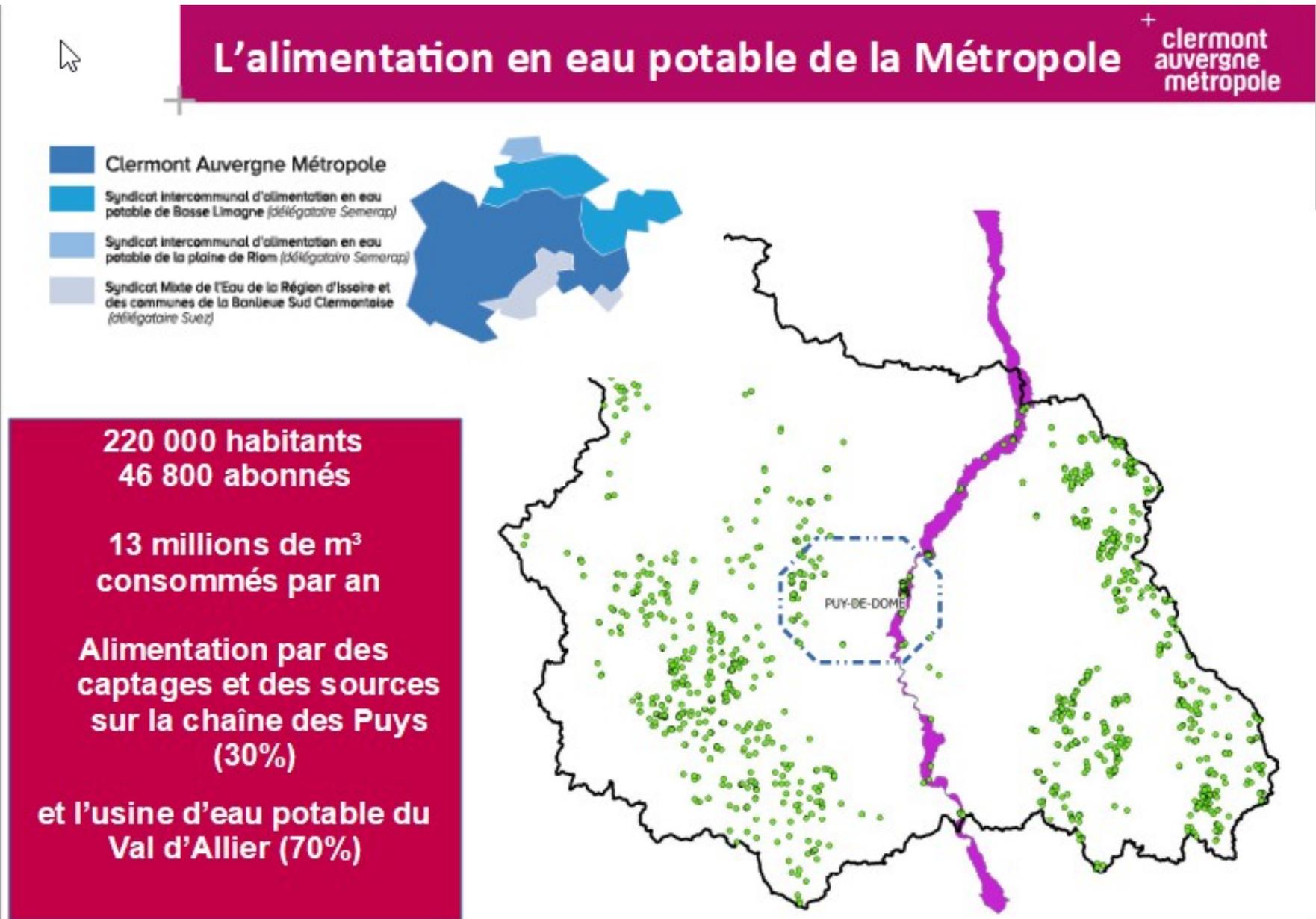
➤ Ce sont des parcs, des bords de ruisseaux, des allées arborées ou des pieds d'immeubles.

Les élus doivent s'interroger sur l'identification d'îlots de fraîcheur sur leur commune :

- nécessité de les cartographier
- nécessité de s'interroger sur leur entretien (modalités d'arrosage, consommation en eau, composition florale moins consommatrice ...)
- Se rapprocher ensuite de la DDT

2.1 – Éléments de suivi mis en place

- Les îlots de fraîcheur = exemple de CAM



2.1 – Éléments de suivi mis en place

- **Les îlots de fraîcheur = exemple de CAM**

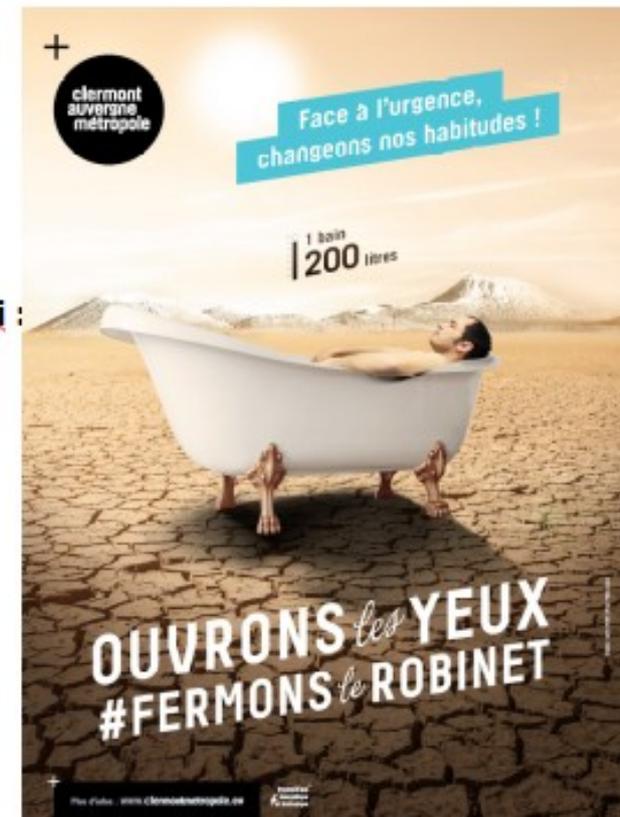
Les actions menées au sein de la Métropole

+ clermont
auvergne
métropole

Suite à la sécheresse marquée de 2019, la Métropole a lancé fin 2019 :

1. une **campagne de communication** composée de spots radio, des articles d'actualité sur le web, une série sur les bons gestes pour préserver la ressource eau sur les réseaux sociaux et une campagne d'affichage
2. un **schéma directeur eau potable** (2020-2022)
3. un **travail sur les consommations d'eau de la Métropole**
(espaces verts et bâtiments)
4. **l'intégration de cette dimension dans les réflexions du PLUj** :
(mise en œuvre d'un schéma de gestion des eaux pluviales et d'un cahier des prescriptions)

Et, en parallèle,
une réflexion sur les îlots de chaleur
(et donc les zones de fraîcheur à
préserver)



2.1 – Éléments de suivi mis en place

- **Les îlots de fraîcheur = exemple de CAM**

L'Arrêté cadre prévoit dans son article 6.3 la possibilité de maintenir en période d'alerte ou d'alerte renforcée « *l'arrosage des espaces définis comme îlots de fraîcheur en milieu urbain dans la mesure où ces espaces sont cartographiés, portés à la connaissance de l'administration et validés par celle-ci* ».

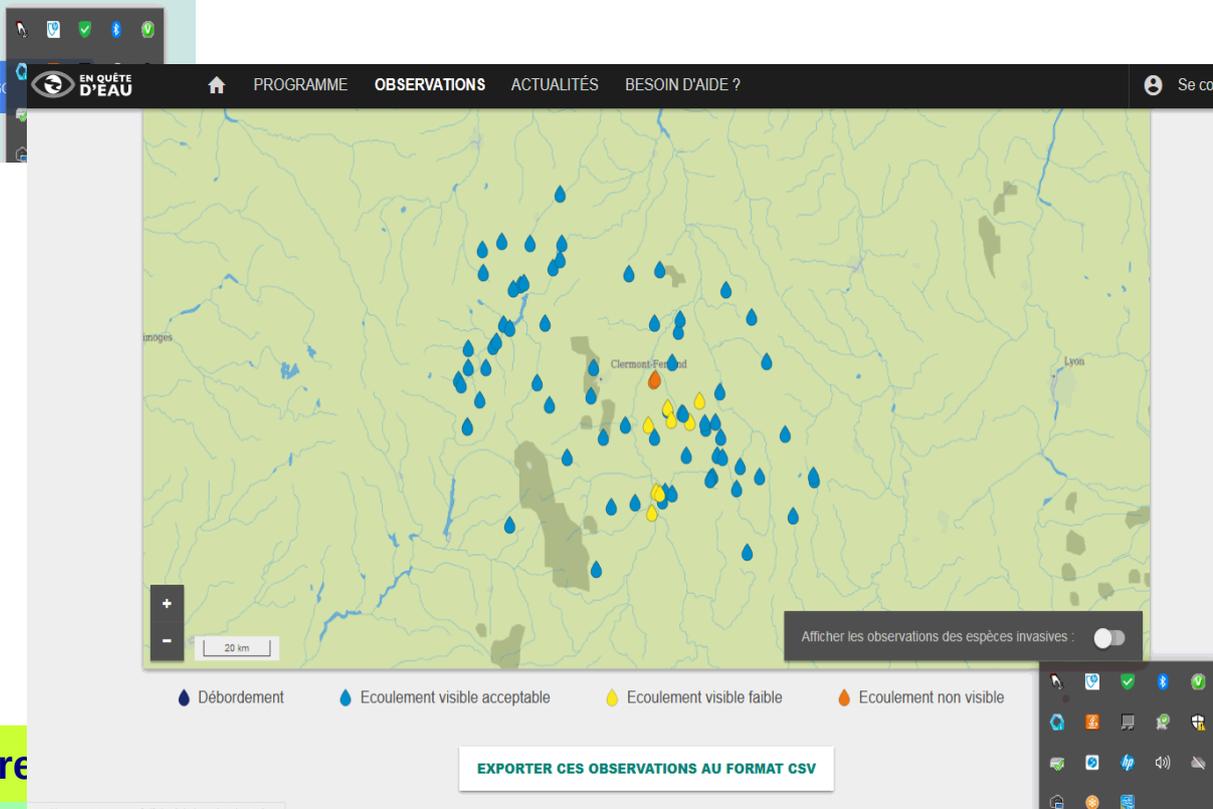
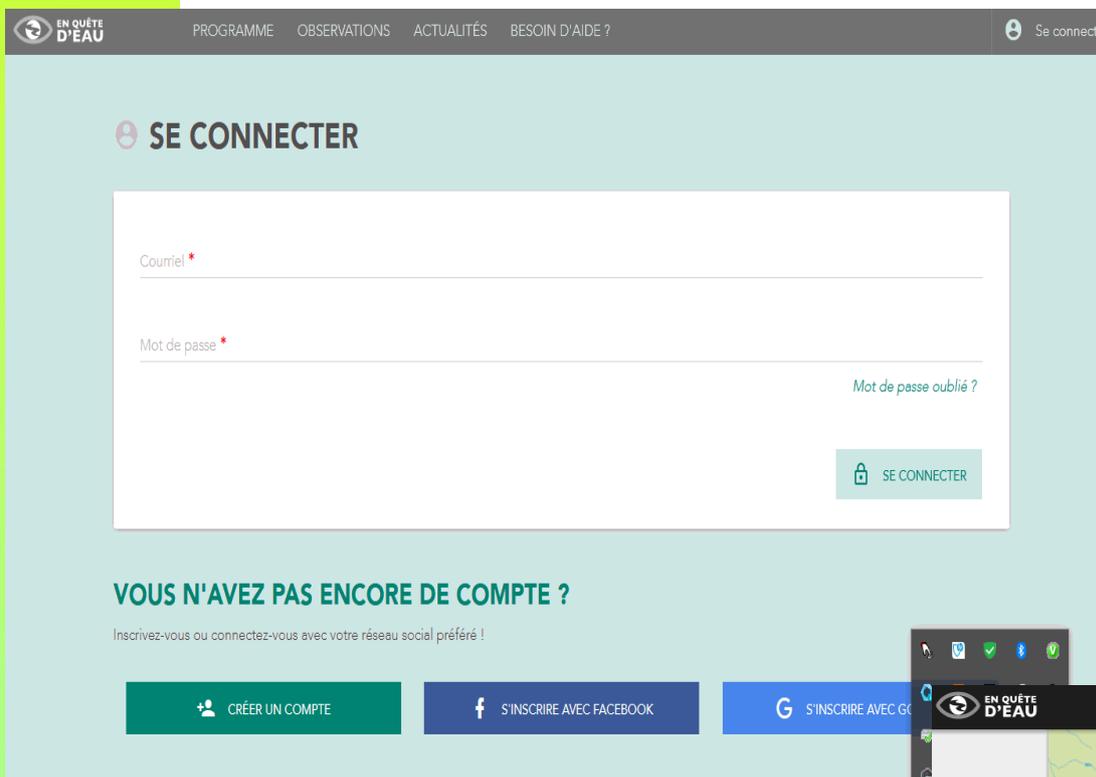
En lien avec la DDT, les éléments définis pour cette sollicitation sont :

- La **localisation** (avec cartographie)
- Le **type de ressource en eau utilisée** (réseau, recyclage, pompage, réserves, chaîne des Puys, nappe...)
- Le **volume** de consommation prévu
- Le **type de dispositif** mis en œuvre par la collectivité pour l'arrosage (manuel, automatique, goutte-à-goutte...)
- Les **horaires d'arrosage** prévus (de préférence nocturne ou tôt le matin)
- La **communication mise en œuvre** (panneaux explicatifs, articles dans la presse municipale) explicitant le maintien de l'arrosage de ces espaces en période de restriction pour une bonne compréhension du public
- ainsi qu'un **argumentaire justifiant le choix de la collectivité** dans la détermination de ces îlots (localisation, usages, typologie, évolutions possibles...).

Dispositif En quête d'eau (OFB)

<https://jeparticipe.enquetedeau.eaufrance.fr/>

sur PC ou
SMARTPHONE

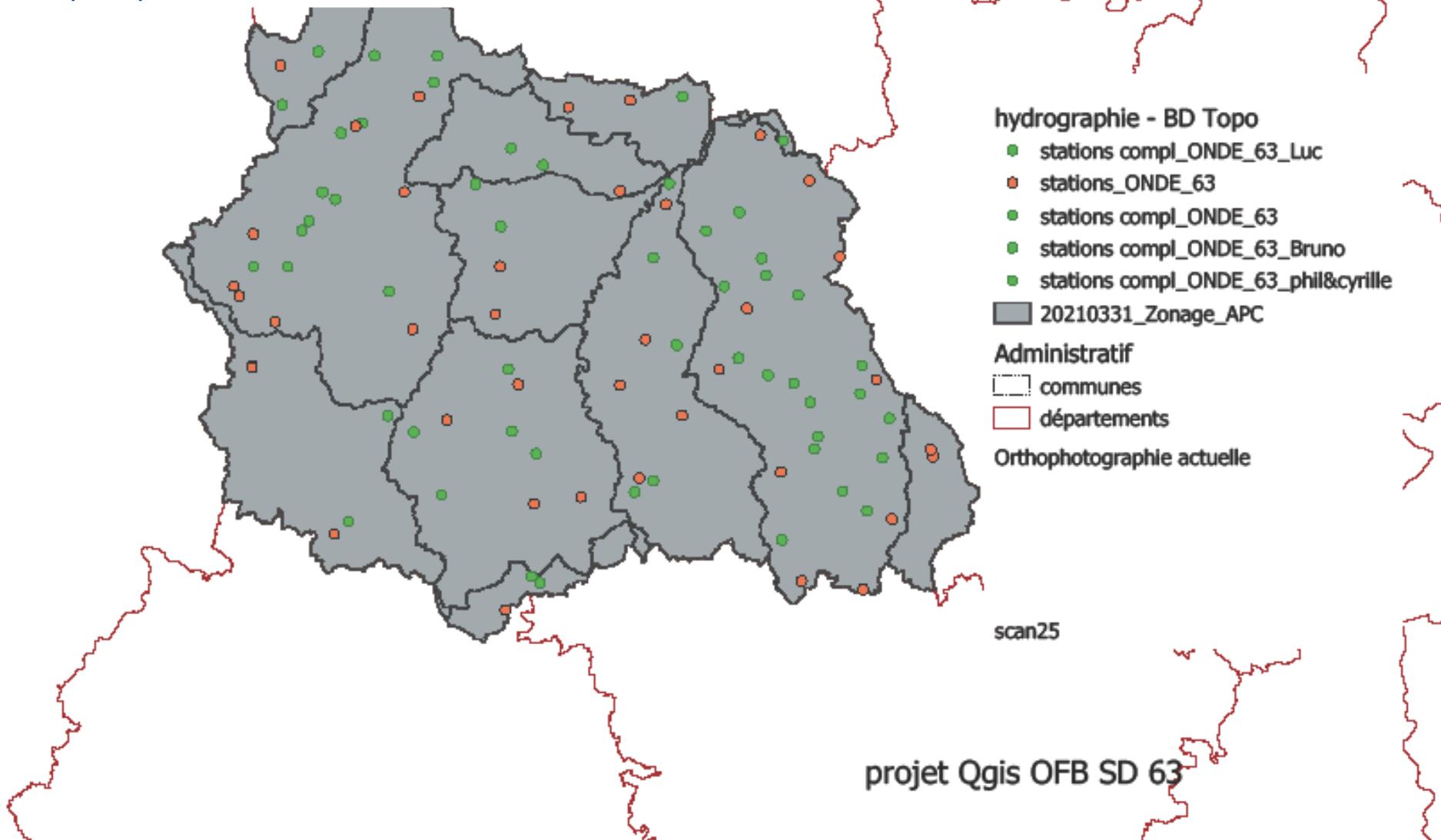


Dispositif En quête d'eau (OFB)

39 stations ONDE (rouge)

54 stations complémentaires
proposées (vert)

carte répartition stations
ONDE et ENQUÉD'EAU avec
zonage ACS



Dispositif En quête d'eau (OFB)

STATION: 10 fois la largeur plein bord du lit (mesure entre les berges)

Sur le terrain, le niveau d'écoulement des cours d'eau est apprécié visuellement selon **4 modalités de perturbations d'écoulement, hors débordement** :

écoulement visible

écoulement visible faible

écoulement non visible

assec

A retenir :

Dans l'ouverture du compte, bien préciser le nom de sa structure et privilégier l'utilisation d'un même compte pour tous les agents de la structure. Sinon, bien veiller à ce que le nom de la structure soit écrit de la même façon pour faciliter l'extraction et l'exploitation des données saisies par le service.

mémento disponible

OFB Auvergne-Rhône-Alpes - Mémento EnQuête d'Eau



Utilisation du programme de science participative En Quête d'Eau

le programme est accessible via la page web :

<https://eparticipe.enquetedeau.eaufrance.fr/>

un tutoriel mode d'emploi est téléchargeable sur le site.

Nous apporterons dans ce document quelques précisions...

inscription :

la participation au programme nécessite de **s'inscrire sur le site** : en cliquant sur « Se Connecter » vous accédez à la page de connexion qui permet aussi l'inscription/création de compte



dans le formulaire de création de compte vous devez renseigner une adresse de courriel valide ; nous vous conseillons d'utiliser une adresse générique de votre structure.

Le champ « Région » se renseigne via un menu.

Nom, prénom et téléphone sont facultatifs.

Nous vous demandons, par contre, de bien renseigner le champ « **vous êtes un professionnel de la rivière ? Indiquer votre structure** », il nous permettra de distinguer vos observations de celles des autres contributeurs pour les valoriser.

Renseigner, si possible, comme identifiant de votre structure la même adresse générique de votre structure.

2.1 – Éléments de suivi mis en place

- Mode opératoire du Dispositif Enquêtes d'eau :
 - Diffusion de la carte (sous forme de couche Q-Gis) aux membres du CDE
 - Les structures intéressées et volontaires doivent se faire connaître auprès de l'OFB
 - L'OFB réalise une formation sur l'outil En quête d'eau à destination des structures volontaires
 - Outil téléchargeable grand public sur les Smartphones (site eaufrance, ministère, OFB)
 - Possibilité d'organiser une visite terrain ou par schéma ou clé de détermination pour préciser la façon de qualifier les 4 modalités d'écoulement à saisir sur cette application (protocole ONDE).
 - Ces observations peuvent se faire à convenance par les structures volontaires tous les jours de l'année.
 - Un contrôle terrain par les agents OFB pourra se faire sur les saisies pour vérifier leur cohérence et leur crédibilité, pendant l'étiage.
 - Un protocole d'exploitation de ces données sera à réfléchir par un groupe de travail OFB-DDT pour valider leur pertinence et prise en compte dans le cadre du CDE et en application de l'arrêté cadre sécheresse.

2.2 – Eaux Souterraines

Travail sur le lancement d'une étude spécifique eaux souterraines avec le BRGM :

- Expression du besoin technique auprès du BRGM : « Contribution à l'élaboration d'indicateurs pour la gestion des eaux souterraines en période d'étiage »
- Obtention du « Go » pour le montage de l'offre : sujet en cohérence avec les missions et la stratégie scientifique du BRGM. Le BRGM valide ainsi son implication et la possibilité de cofinancer l'étude sur sa Subvention pour Charge de Services Publiques
- Elaboration du contenu technique pour répondre au besoin ; de ce contenu technique découle un budget estimatif
- Le partenaire recherche des financements ; le BRGM peut aider à cette recherche de financement selon le type de projet (réponse à appel d'offre / appel à projet par exemple)
- Le projet potentiel fait l'objet d'une « fiche projet IM170 », rédigé par le BRGM, et qui est partagée avec les partenaires lors du Comité Régional de Programmation (qui a lieu à l'automne) et avec les ministères de tutelle lors du CNO (Comité National d'Orientation)

=> Dans la mesure où un financement est trouvé, le projet peut démarrer sans attendre les CRP / CNO

.
.

2.2 – Eaux Souterraines

- Travail sur le lancement d'une étude spécifique eaux souterraines avec le BRGM :
 - Financement 20 % BGRM sur budget total de l'ordre de 150 keuros (recherche compléments AELB/DREAL)
 - Durée estimée de l'étude : 2 ans, début possible dès la fin de l'année sous réserve des financements
 - Construction en cours du cahier des charges qui pourra être porté à la connaissance des membres du CDE
 - OBJECTIF :
 - Identifier les zones où une gestion peut être nécessaire
 - Rechercher les ouvrages de suivi existants ou en définir de nouveau
 - Développer un modèle à réservoir
 - Définir les indicateurs piézométriques pour la gestion des eaux souterraines
 - A moyen terme, intégration de ce travail à la plate forme nationale « MétéEAU Nappes » pour faire de la prévision des niveaux des nappes à l'étiage – pas de station à ce jour dans le 63

2.3 - Plan de communication

- **Toute l'année :**
 - Mise à jour de la page IDE concernant le suivi hydrologique et la gestion des étiages, avec le nouvel arrêté cadre et les arrêtés de restriction
- **A l'issue des CDE :**
 - Mise en ligne d'un communiqué de presse sur le site internet de la préfecture
 - Communication sur les réseaux sociaux : facebook, twitter ...
 - Envoi par messagerie de l'arrêté à tous les membres du CDE, à tous les maires du département + syndicats d'eau potable accompagné du communiqué de presse
 - Communication des réductions de prélèvements agricoles (tours d'eau à aux maires des communes concernées
 - Informations transmises à la presse écrite qui publie généralement un ou plusieurs articles
- **Travail engagé avec le service communication de la préfecture pour communiquer sur les mesures de l'arrêté cadre sécheresse vers le grand public et les collectivités**
 - Élaboration de planches par niveau de gravité : vigilance, alerte, alerte renforcée et crise

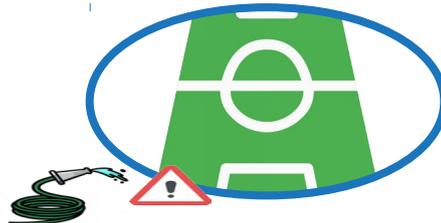
Mesures s'appliquant uniquement aux usages qui résultent d'un prélèvement d'eau issu :

- du réseau d'eau potable ;
- de puits ;
- d'un cours d'eau (et nappe).



Mesures de limitation des usages (économies d'eau volontaires)

 **Limitier l'arrosage en plein jour :** potagers, terrains de sports, jardins d'agrément, pelouses, espaces verts, golfs, prairies,



 **Limitier le nettoyage des façades, des voitures, voiries publiques et privées**



 **Limitier le remplissage des piscines et le fonctionnement des fontaines à circuit ouvert**



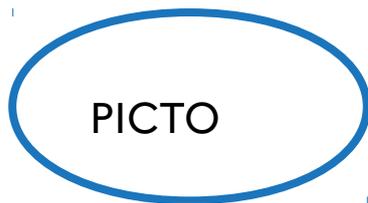
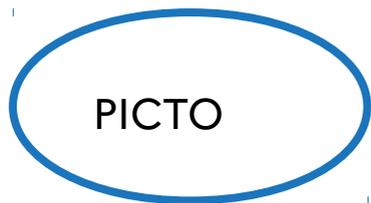
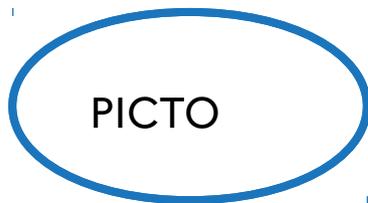
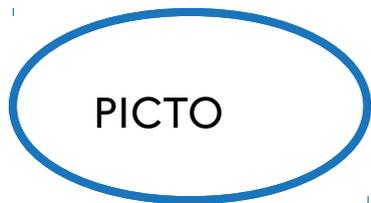
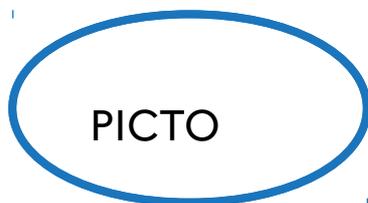
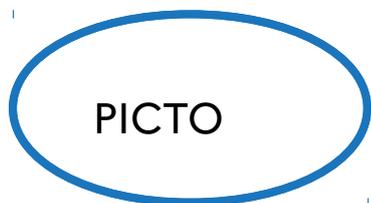
ALERTE

Mesure de restrictions des usages de l'eau à respecter dans le Puy-de-Dôme

Mesures s'appliquant uniquement aux usages qui résultent d'un prélèvement d'eau issu :

- du réseau d'eau potable
- de puits
- d'un cours d'eau (et nappe)

Mesures de limitation des usages (économies d'eau volontaires)



Mesures d'interdiction des usages



Sanctions en cas de non-respect

Contravention de 5ème classe soit :

- 1500€ pour une personne physique
- 7500€ pour une personne morale

Retrouvez les détails des mesures prises sur les usages domestiques de l'eau
sur <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/eau-r516.html>

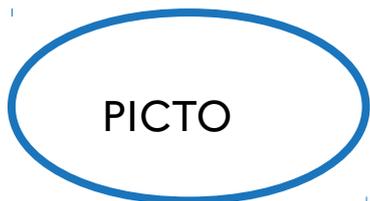
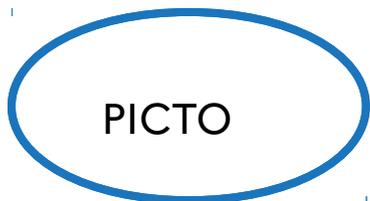
ALERTE RENFORCÉE

Mesure de restrictions des usages de l'eau à respecter dans le Puy-de-Dôme

Mesures s'appliquant uniquement aux usages qui résultent d'un prélèvement d'eau issu :

- du réseau d'eau potable
- de puits
- d'un cours d'eau (et nappe)

Mesures de limitation des usages



Mesures d'interdiction des usages



Sanctions en cas de non-respect

Contravention de 5ème classe soit :

- 1500€ pour une personne physique
- 7500€ pour une personne morale

Retrouvez les détails des mesures prises sur les usages domestiques de l'eau
sur <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/eau-r516.html>

Mesures s'appliquant uniquement aux usages qui résultent d'un prélèvement d'eau issu :

- du réseau d'eau potable
- de puits
- d'un cours d'eau (et nappe)

Mesures d'interdiction des usages



Sanctions en cas de non-respect

Contravention de 5ème classe soit :

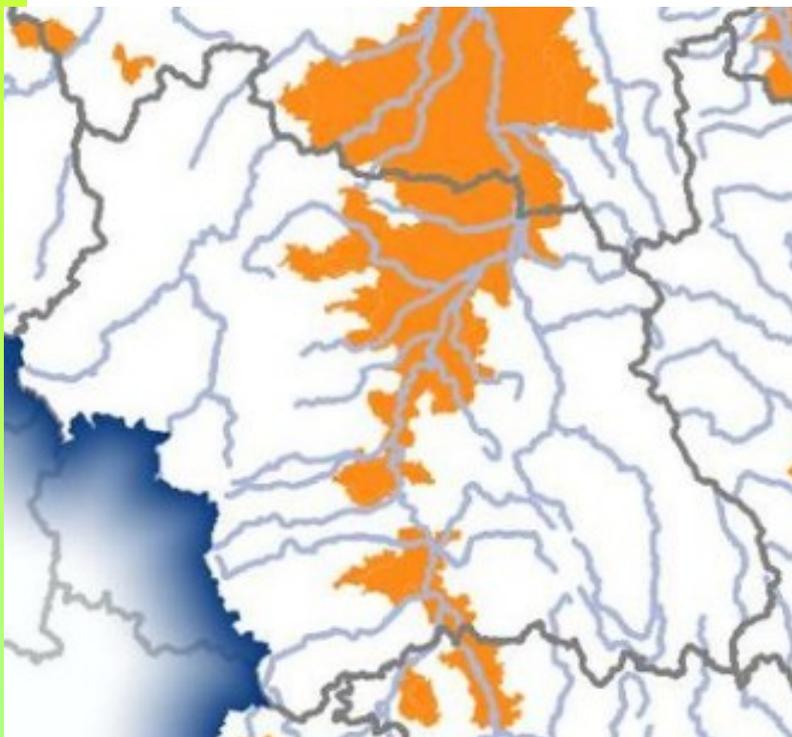
- 1500€ pour une personne physique
- 7500€ pour une personne morale

Retrouvez les détails des mesures prises sur les usages domestiques de l'eau
sur <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/eau-r516.html>

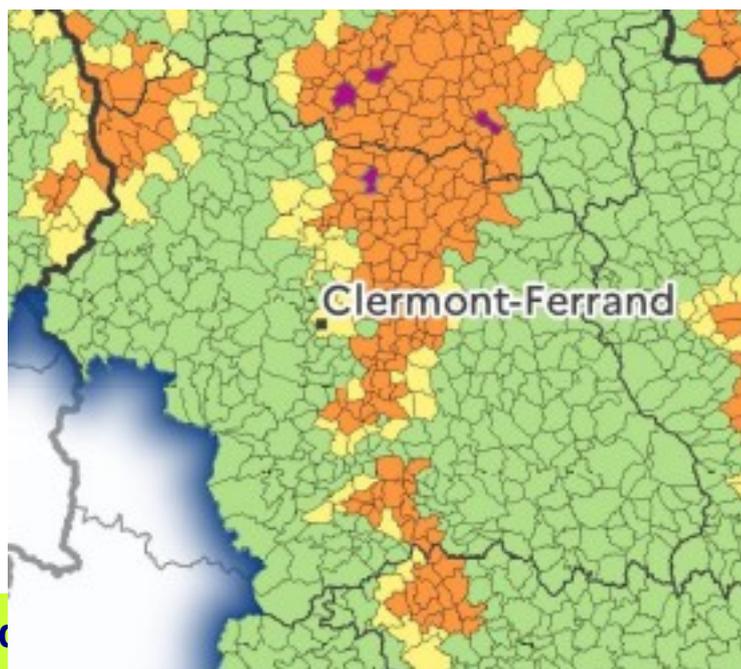
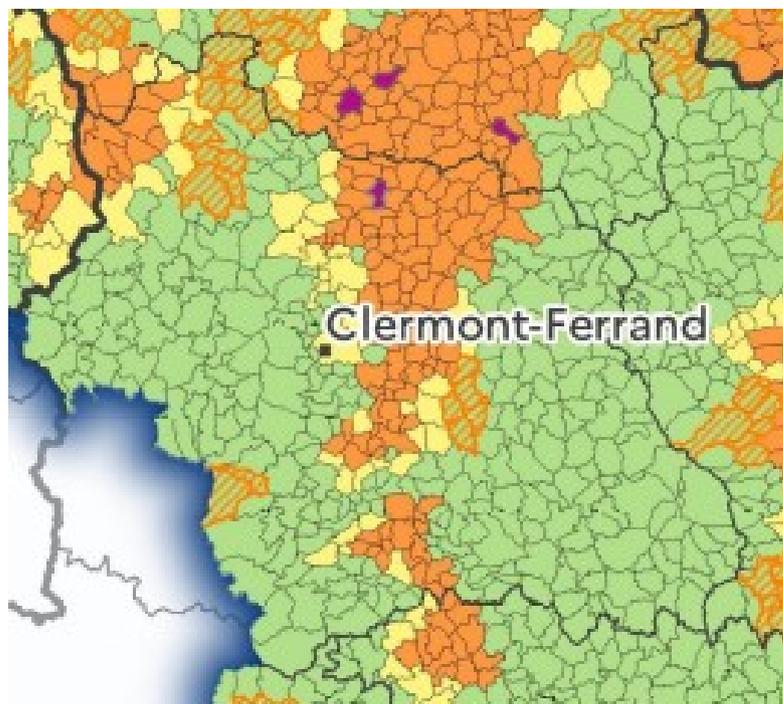
Aspects qualitatifs

- Révision du zonage des zones vulnérables :
 - La phase de concertation s'est déroulée du 15 octobre 2020 au 15 janvier 2021
 - Une réunion technique départementale a eu lieu le 16 décembre 2020.
 - Transmission de la synthèse des remarques formulées au préfet de région le 15 janvier 2021
 - Plusieurs échanges ont eu lieu entre les DDT, le niveau régional et le niveau de bassin qui ont conduit à faire évoluer le zonage :
 - Proposition initiale : classement de 50 nouvelles communes dont 28 partiellement et déclassement d'1 commune
 - Proposition soumise à la consultation : classement de 31 nouvelles communes et déclassement d'1 commune
 - Retrait des masses d'eau du Jauron amont, la Bouble, les communes concernées par la ME Plan d'eau du Lac Chambon, le Cubes et le Braynant
 - Démarrage de la consultation des assemblées début mai pour 2 mois, la consultation du public démarrera une semaine après pour 1 mois (10 mai au 10 juin). Les documents sont consultables : consultation-zv2021-loire-bretagne@developpement-durable.gouv.fr
 - Signature de l'arrêté de désignation des zones vulnérables par le PCB début août 2021
- Dès l'approbation du PAN en septembre 2021, les travaux de révision du PAR vont être engagés dans chacune des régions en vue d'une mise en œuvre à partir du 1er septembre 2022.

Aspects qualitatifs



Zonage actuel : 125 communes classées (AP 2017)



Commune

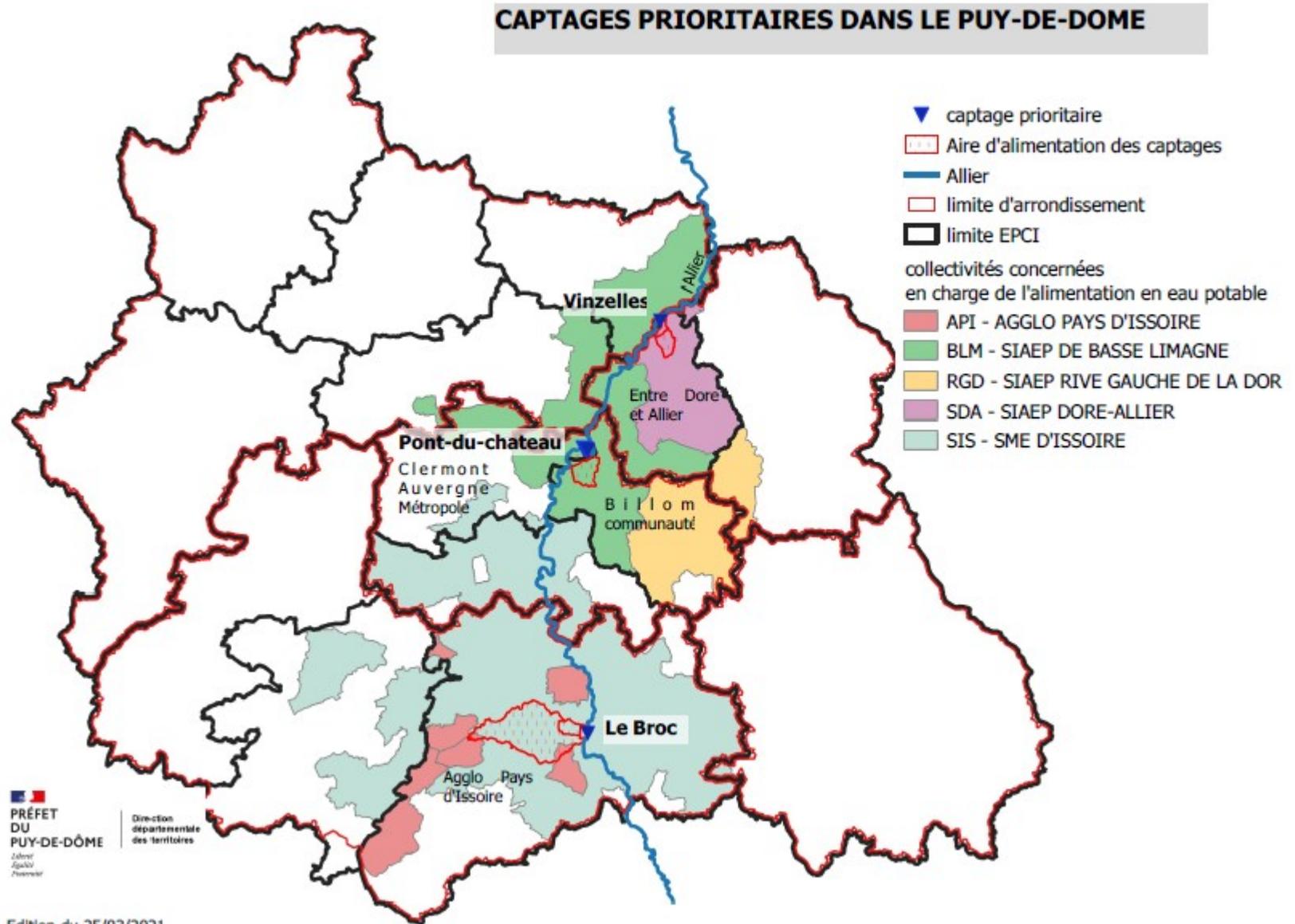
- Non classée
- Classée dans l'avant projet
non classée dans le projet
- Classée partiellement
(au titre des eaux superficielles)
- Classée entièrement
(au titre des eaux superficielles
et/ou souterraines)
- Classée entièrement au titre
de l'euthrophisation marine
uniquement
- Classée entièrement au titre
de la cohérence territoriale

Aspects qualitatifs

- 2009 : 3 ensembles de captages utilisés pour l'AEP (implantés en nappe alluviale de l'Allier) et concernés par des pollutions diffuses d'origine agricole ont été définis comme prioritaires :
 - Captages de Vinzelles : 1 puits concerné
 - Captages de Pont-du-Château : 6 puits concernés
 - Captages du Broc : champ captant composé de 3 puits
- Les Syndicats RGD, Basse-Limagne et Dore Allier se sont regroupés
- API
- 2012 : signature d'un arrêté préfectoral de délimitation des aires d'alimentation de captages
 - 2014-2018 : mise en œuvre d'un programme d'action dans le cadre d'une démarche de contrat territorial basé sur une dynamique volontaire et incitative composé de 3 volets :
 - Volet pour les actions agricoles
 - Volet pour les actions non agricoles
 - Volet pour le suivi, l'animation et le suivi qualité
 - 2018-2019 : réalisation d'une étude bilan pour chacun des 2 ensembles

Aspects qualitatifs

- 3 Aires d'alimentation de captages prioritaires définies dans le 63 :
 - Pont-du-Château
 - Vinzelles
 - Le Broc



Aspects qualitatifs

- Suites à donner :
 - L'instruction du 5 février 2020 du MTES adressée aux préfets demande que des plans d'actions efficaces soient élaborés d'ici **fin 2021**
 - La stratégie Eau-Air-Sol déclinée par le préfet de département a identifié les captages prioritaires comme un enjeu fort
- Des réunions vont être organisées :
 - Par le sous-préfet de Thiers pour les captages de Vinzelles-Pont-du-Château
 - Par le sous-préfet d'Issoire pour les captages du Broc
- L'objectif des ces réunions est de réunir l'ensemble des acteurs afin de définir la stratégie à adopter pour rendre les plans d'actions efficaces

Merci de votre attention